

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU 19 JUIN 2009

TENUE À HAVRE-AUX-MAISONS

**Rédigé par
Manon Guité**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

Réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
tenue le 19 juin 2009 à Havre-aux-Maisons (Maison de la culture)

SONT PRÉSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Appleby, Nicole	Ville de New Richmond
Arseneau, Joël	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, vice-président
Berger, Bertrand	MRC d'Avignon, président
Bernier, Alain	MRC d'Avignon, représentant de la société civile
Boudreau, Jean-Eudes	Ville de Carleton-sur-Mer
Cyr, Gino	MRC du Rocher-Percé, représentant de la société civile
Emond, Majella	MRC de La Haute-Gaspésie
Lapointe, Nicole	MRC de Bonaventure, représentante de la société civile et secrétaire-trésorière
Miousse, Arthur	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, représentant de la société civile
Pelletier, Micheline	Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Poirier, Jean-Guy	MRC de Bonaventure
Roussy, Délisca	MRC de La Côte-de-Gaspé
Sergerie, Jean-Noël	MRC de La Haute-Gaspésie, représentant de la société civile
Verdier, Gérard	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Total : 14 membres

Formant quorum

SONT ABSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Cyr, Claude	Ville de Chandler
Grenier, Henri	MRC du Rocher-Percé
Lévesque, Sébastien	MRC de La Côte-de-Gaspé, représentant de la société civile
Roussy, François	Ville de Gaspé
Poste vacant	Autochtones

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET
OBSERVATRICES PRÉSENTES :**
REPRÉSENTANT :

Audet, Antoine	Agent de concertation et de développement, CRÉ Gaspésie-Les Îles
Blanchette, Christine	Coordonnatrice aux opérations, CRÉ Gaspésie-Les Îles
Bonato, Michel	Association touristique des Îles-de-la-Madeleine
Chevrier, Hélène	Centre de santé et de services sociaux des Îles-de-la-Madeleine
Couturier, Marie-Julie	Communication – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Cyr, Véronique	MAMROT
Guité, Manon	Secrétaire exécutive et agente de concertation et de développement, CRÉ Gaspésie-Les Îles
St-Onge, Annie	Attachée politique – Bureau du député de Gaspé, Georges Mamelonet
Pilon, Benoît	Responsable des communications, CRÉ Gaspésie-Les Îles
Scantland, Gilbert	Directeur général, CRÉ Gaspésie-Les Îles

MÉDIAS

Desbiens, Julie	Journal le Radar
Dany, Line	Radio-Canada (Journaliste Radio)
Vigneau, Annie	CFIM

ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal :
 - 4.1. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Gaspé, le 15 mai 2009,
 - 4.2. Suivi du procès-verbal,
 - 4.3. Cahier de suivi;
5. Affaires financières :
 - 5.1. États financiers 2008-2009,
 - 5.2. Budget 2009-2010,
 - 5.3. Suivi budgétaire,
 - 5.4. Rapport des aides accordées;
6. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
 - 6.1. Volet « Activités » :
 - 6.1.1. Rapport d'activité,
 - 6.1.2. Projets en recommandation par le comité d'investissement :
 - 6.1.2.1. Amélioration du bureau d'accueil et d'information de Tourisme Îles de la Madeleine,
 - 6.1.2.2. ACCORD – Créneau marin – Coordination et mise en oeuvre,
 - 6.1.2.3. La Gaspésie en cirque – Tournée d'initiation aux arts du cirque,
 - 6.1.2.4. Financement des petits groupes et mobilité des programmes en formation professionnelle – An 2,
 - 6.1.2.5. Recrutement et accueil d'élèves en provenance de la Réunion – 2008,

- 6.1.2.6. Camps écologiques aux Îles-de-la-Madeleine,
- 6.1.2.7. Événement littéraire régional – Livres en Fête!,
- 6.1.2.8. Soutien à la Maison familiale rurale Gaspésie – Les Plateaux,
- 6.1.2.9. Rénovation du Centre communautaire Jos Lebourdais,
- 6.1.2.10. Cité de la réhabilitation,
- 6.1.2.11. Groupement d'employeurs sud de la Gaspésie,
- 6.1.2.12. Coopérative de travailleurs saisonniers en Haute-Gaspésie,
- 6.1.2.13. Journée jeunesse du Carrefour des associations Québec-France et France-Québec en 2009,
- 6.1.2.14. Diagnostic et plan d'action main-d'oeuvre – Secteur éolien;

6.2. Volet « Ententes spécifiques » :

6.2.1. Fonds de soutien au développement culturel :

- 6.2.1.1. Appui à la stratégie de développement en tourisme culturel en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine,
- 6.2.1.2. Fonds de soutien à l'animation du livre et de la lecture – Processus de sélection des projets;

6.2.2. Renouvellement de l'entente de partenariat régional pour la mise en œuvre du programme de mise en valeur du cerf de Virginie – 2010-2015;

6.3. Volet « Support aux organismes de développement régional » :

6.3.1. Rapport d'activité,

6.3.2. Projets en recommandation par le comité d'investissement :

- 6.3.2.1. Soutien au fonctionnement de la Table de concertation agroalimentaire Gaspésie,
- 6.3.2.2. Soutien annuel récurrent au fonctionnement de la SODIM,
- 6.3.2.3. Soutien annuel récurrent au fonctionnement de GÎMEXPORT;

6.4. Volet « Fonds régionaux d'intervention » :

6.4.1. Rapport d'activité;

7. Dossier « International » :
 - 7.1. Haut-Jura – Du virtuel au naturel;
8. Dossier « Transports » :
 - 8.1. État de situation – Passerelle VHR de Grande-Rivière;
9. Dossier « Développement durable » :
 - 9.1. Adhésion à la Déclaration universelle sur le prélèvement éthique du phoque;
10. Dossier « Tourisme » :
 - 10.1. ATR Gaspésie – Poursuite judiciaire;
11. Dossier « Ressources naturelles » :
 - 11.1. Attributions de la biomasse forestière;
12. Autres sujets :
 - 12.1. Obstétrique en Haute-Gaspésie,
 - 12.2. Motion de félicitations,
 - 12.3. Le Riverain et le Soleil;
13. Questions du public;
14. Coordonnées de la prochaine réunion;
15. Clôture de la réunion.

1. OUVERTURE

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 48.

2. PRÉSENCES

Les présences sont enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs ainsi qu'aux observateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

Avis de changement de procédure

Jean-Guy Poirier informe les membres du conseil d'administration qu'il est maintenant d'usage dans les réunions des conseils municipaux de procéder à l'adoption de résolution sans avoir recours à un secondaire pour appuyer la proposition.

Le directeur général précise que lorsque la proposition ne suscite pas d'opposition, le cautionnement d'un secondaire n'est pas requis.

À la suite de cette intervention, il est unanimement convenu que cette procédure sera désormais suivie lors des rencontres de la Conférence régionale des élu(e)s.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussion,

IL EST PROPOSÉ par Arthur Miousse d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant au point 12. « Autres sujets » les items suivants :

12.1 Obstétrique en Haute-Gaspésie,

12.2 Motion de félicitations,

12.3 Le Riverain et le Soleil – État de situation;

et de laisser ce point de l'ordre du jour ouvert.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-036

4. PROCÈS-VERBAL :

4.1 **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Gaspé, le 15 mai 2009**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 15 mai 2009 à Gaspé et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture du procès-verbal, le président demande s'il y a des modifications à y apporter.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Joël Arseneau *d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue à Gaspé, le 15 mai 2009 tel que rédigé.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-037

4.2 **Suivi du procès-verbal**

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

4.3 **Cahier de suivi**

Le directeur général invite les membres du conseil d'administration à prendre connaissance des correspondances contenues dans le cahier de suivi inclus dans leur dossier de réunion. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES :

5.1 États financiers 2008-2009

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « États financiers consolidés au 31 mars 2009 » produit par la Firme Raymond Chabot Grant Thornton. Il explique que considérant les distances aucun représentant de la Firme n'était disponible pour en faire la présentation.

En l'absence de la personne chargée de la vérification comptable de la firme, le directeur général présente sommairement les états financiers 2008-2009. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier d'adopter les états financiers 2008-2009 tels que présentés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-038

5.2 Budget 2009-2010

Le directeur général invite les membres du conseil d'administration à prendre connaissance du document « Budget 2009-2010 de la CRÉ Gaspésie-Les Îles ». Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Arthur Miousse d'adopter le budget 2009-2010 de la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-039

5.3 Suivi budgétaire,

Le directeur invite les membres du conseil d'administration à prendre connaissance du document « Suivi budgétaire 2009-2010 de la CRÉ Gaspésie-Les Îles ».

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5.4 Rapport des aides accordées

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance des documents « Suivi des déboursés sur les engagements FDR 2004 – 2005, 2005 – 2006, 2006 – 2007 » et « État de la gestion des fonds, années 2007 – 2008 et 2008 – 2009 » contenus dans leur dossier de réunion. Il en fait la présentation et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :

6.1 Volet « Activités » :

6.1.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Activités », pour l'année financière 2009 – 2010, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant onze (11) projets, soit une implication totale de 391 507 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 4 061 615 \$.

Il ajoute qu'il y a treize (13) projets en recommandation par le comité d'investissement à la présente réunion. Il précise aussi qu'il y a deux (2) projets à l'étude présentement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.1.2 Projets en recommandation par le comité d'investissement :

6.1.2.1 Amélioration du bureau d'accueil et d'information de Tourisme Îles de la Madeleine

Le directeur général mentionne que compte tenu, notamment, de l'essor qu'a connu le tourisme aux Îles-de-la-Madeleine au cours des dernières années, le bureau d'accueil et d'information, construit en 1983, n'est plus adapté aux exigences et aux besoins d'une industrie touristique moderne. L'espace est très restreint, les conditions matérielles (exiguïté des lieux, température, sonorisation, accessibilité, etc.) sont de plus en plus difficiles, tant pour les agents d'accueil que pour la clientèle.

Par ailleurs, ce bureau d'accueil, le seul dans l'archipel, situé à proximité du débarcadère en plein centre de Cap-aux-Meules, constitue en quelque sorte la porte d'entrée des visiteurs aux Îles et un lieu de référence tout au long de leur séjour dans la région. À cet

égard, il représente un maillon important de la chaîne touristique et les travaux d'agrandissement et d'amélioration prévus dans ce projet sont devenus une nécessité.

L'accueil de croisières internationales, à compter de l'été 2010, nécessite des infrastructures à la hauteur des attentes de ces clientèles et compte tenu de sa situation à la sortie du quai de Cap-aux-Meules, la Maison du tourisme doit être en mesure de jouer un rôle de premier plan dans l'accueil de cette nouvelle clientèle touristique.

Il précise que le projet consiste à agrandir et à rénover le bureau d'accueil et d'information touristique de Tourisme Îles de la Madeleine de manière à le rendre conforme aux normes de qualité et de services des différentes clientèles touristiques tel que stipulé au protocole d'entente entre l'ATR et Tourisme Québec. Le projet vise, par ailleurs, à moderniser et à pallier aux nombreuses lacunes que présente ce bâtiment tant au plan de l'espace, de l'accès que du confort et des services requis dans ce genre d'établissement. Étant donné l'ampleur des travaux prévus, étalés sur quelque quatre mois, les bureaux et les services de l'ATR seront temporairement déménagés de façon à ce que l'ATR puisse continuer à remplir ses différents mandats pendant la période des travaux de construction.

Le budget total du projet est de 493 000 \$ et la participation financière demandée à la CRÉ est à la hauteur de 77 000 \$.

Après discussions,

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du seul bureau d'accueil et d'information touristique sur le territoire des Îles et qu'il joue, par conséquent, le rôle de maison régionale du tourisme;

CONSIDÉRANT que ce bureau constitue à la fois la porte d'entrée des visiteurs dans l'archipel à cause de sa situation stratégique à proximité du débarcadère au centre de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT que l'accueil de croisières internationales à compter de l'été 2010 nécessitera des infrastructures d'accueil et d'information correspondant aux attentes de ces nouvelles clientèles;

CONSIDÉRANT ce contexte particulier où la durée de séjour des visiteurs se prolonge jusqu'à une moyenne de huit jours, le bureau d'accueil et d'information constitue un lieu de référence pour les visiteurs tout au long de leur séjour;

CONSIDÉRANT que l'ATR des Îles-de-la-Madeleine assume financièrement l'ensemble des activités d'accueil et d'information touristique sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance de l'industrie touristique dans le portrait socio-économique de la région et la pertinence du projet eu égard à la qualité de l'accueil et de l'information touristique aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que le projet figure au nombre des projets prioritaires au plan d'action du créneau récréotouristique ACCORD;

CONSIDÉRANT l'avis favorable donné par le comité d'investissement de la CRÉ sur le dossier.

IL EST PROPOSÉ par Alain Bernier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à l'**Association touristique régionale des Îles-de-la-Madeleine** une subvention de **77 000 \$** pour la supporter dans la réalisation de son projet « **Amélioration du bureau d'accueil et d'information de Tourisme Îles de la Madeleine** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Activités » du Fonds de développement régional** sur l'année financière **2009 – 2010**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-040

6.1.2.2 ACCORD – Créneau marin – Coordination et mise en oeuvre

Le directeur général explique que la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine est un des pôles d'ancrage du créneau « Ressources, sciences et technologies marines ». Elle assume, avec les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord, un rôle de « coleader » afin d'établir, pour le Québec, le positionnement nord-américain et mondial de ce créneau d'excellence.

Au cours des dernières années, des travaux ont été menés pour caractériser le système productif, déterminer des axes de développement à prioriser, élaborer une stratégie et définir des plans d'action propres à chaque région. Le 30 novembre 2006, une entente de mise en oeuvre entre le gouvernement du Québec, les comités régionaux ACCORD, les comités de créneau « Ressources, sciences et technologies marines » et leurs partenaires associés, soit les conférences régionales des élus (CRÉ) des trois régions concernées, a été signée.

Le 24 février 2009, Halieutech signifiait son retrait comme promoteur dans le dossier. Les partenaires du réseau ont convenu de son remplacement par la Table des pêches maritimes pour assurer la continuité du projet. Un nouveau montage financier a été déposé qui prévoit l'utilisation du solde résiduel de 16 110 \$ du projet déjà financé avec une demande de bonification de la participation financière de la CRÉ de 11 839 \$.

Il précise que le projet consiste à octroyer une aide financière additionnelle de la CRÉ à l'organisme pour assurer les activités de coordination de la filière marine pour les trois (3) prochaines années. Plus particulièrement, une ressource professionnelle sera affectée à la réalisation des actions prévues dans les quatre volets du plan d'action du créneau, à la réalisation d'activités de communication et d'activités visant le raffermissement de la vitalité entrepreneuriale ainsi qu'au développement de la grappe industrielle, et ce, en étroite collaboration avec les différents acteurs du créneau.

Le budget total du projet est de 344 990 \$ et la participation financière demandée à la CRÉ est à la hauteur de 37 949 \$. Ce montant est composé du solde résiduel d'une subvention de 26 110 \$ du projet antérieur et d'une subvention supplémentaire de 11 839 \$.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la signature d'une entente de mise en œuvre entre le gouvernement du Québec, les comités régionaux ACCORD, les comités de créneau « Ressources, sciences et technologies marines » et leurs partenaires associés, soit les conférences régionales des élus (CRÉ) des trois régions concernées;

CONSIDÉRANT que les trois régions impliquées ont convenu que la mise en œuvre serait assurée par un comité interrégional ainsi que par les comités de créneau, appuyés par un coordonnateur, et ce, pour chaque région;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à octroyer une aide financière à la Table des pêches maritimes pour assurer la continuité du projet pour assurer les activités de coordination de la filière marine;

CONSIDÉRANT que la ressource professionnelle sera affectée à la réalisation des actions prévues au plan d'action du créneau, à la réalisation d'activités de communication et d'activités visant le raffermissement de la vitalité entrepreneuriale ainsi qu'au développement de la grappe industrielle, et ce, en étroite collaboration avec les différents acteurs du créneau;

CONSIDÉRANT l'avis favorable donné par le comité d'investissement de la CRÉ sur le dossier.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accepte de transférer le solde résiduelle de subvention de **26 110 \$** du projet antérieur à la **Table des pêches maritimes** et lui accorde une subvention supplémentaire de **11 839 \$**, pour la supporter dans la réalisation du projet « **ACCORD – Créneau marin – Coordination et mise en œuvre** ». Le montant supplémentaire sera puisé à même le **volet « Activités » du Fonds de développement régional** sur l'année financière **2009 – 2010**.

Cette proposition est conditionnelle à ce que les réalités insulaires soient prises en compte dans la mise en œuvre de ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-041

6.1.2.3 La Gaspésie en cirque – Tournée d'initiation aux arts du cirque

Le directeur général rappelle que fondée en 2002, l'École de cirque de la Gaspésie (ECG) est un organisme sans but lucratif qui propose à la population un vaste choix de programmes, d'activités et de services : ateliers d'animation, cours d'initiation aux arts du cirque, camps de jour estival et hivernal, spectacles devant grand public, etc. Dans les récentes années, une attention particulière a été accordée aux jeunes adultes éprouvant des difficultés d'insertion sociale.

En mars 2007, l'organisme a déposé un plan quinquennal de développement à un rassemblement régional de décideurs et de partenaires financiers régionaux. À la suite de plusieurs démarches avec son réseau de partenaires et de la modification du projet, le plan proposé est accueilli favorablement. L'appui obtenu par ses partenaires permet à l'École de cirque de la Gaspésie de relancer ses activités à l'automne 2008 en accueillant une cohorte de jeunes en formation pour devenir instructeurs de cirque. La CRÉ a contribué à ce plan de développement à une hauteur de 50 000 \$ (conseil d'administration de décembre 2008).

En juin 2008, l'École de cirque de la Gaspésie a été reconnue comme une « école préparatoire » officielle de l'École nationale de cirque de Montréal. Cette reconnaissance témoigne de la crédibilité de l'école et cela lui permet également d'avoir accès à un financement récurrent de la part du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF).

Au cours de la dernière année, seize (16) participants ont été sélectionnés pour le nouveau Programme de formation – Instructeur en arts du cirque offert par l'École de cirque de la Gaspésie en collaboration avec l'École nationale de cirque de Montréal. À la fin de leur formation, ces apprentis instructeurs venus de partout au Québec auront les compétences pour initier jeunes et moins jeunes aux arts du cirque (volet « Loisir » spécifiquement). Ces nouveaux instructeurs pourraient travailler à l'ECG, dans les organismes du milieu ou dans un des pôles en projection de développement sur le territoire (Projet de déploiement des écoles satellites).

Dans une préoccupation de déploiement à l'échelle régionale et dans le but de générer des expériences de travail aux instructeurs « fraîchement diplômés », l'organisme planifie une tournée régionale d'initiation aux arts du cirque. Cette tournée permettra à l'école de rayonner plus largement à l'échelle régionale et permettra à une population de tout âge à s'initier aux arts du cirque.

Le projet vise à acquérir des équipements afin de créer un véritable site d'initiation aux arts du cirque dans les lieux où il sera déployé. Ce site pourra accueillir un maximum de 250 personnes à l'heure et les participants pourront y pratiquer des activités entre 20 minutes et 4 heures. L'objectif de l'organisation est d'être présent dans 4 à 5 MRC de la région au cours de l'été. Toutefois, en date du 5 juin 2009, la tournée est confirmée dans trois MRC (Côte-de-Gaspé dans le cadre du 475^e, Haute-Gaspésie et Rocher-Percé).

Le budget total du projet est de 315 763,62 \$ et la participation financière demandée à la

CRÉ est à la hauteur de 51 135,53 \$.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la tournée d'initiation aux arts du cirque est une prémisses au déploiement territorial de l'École de cirque de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le projet permettra à un très large public (jeunes et adultes) de prendre contact avec les arts du cirque et il aura un impact important sur l'offre d'activités culturelles sur le territoire gaspésien;

CONSIDÉRANT que l'École de cirque bénéficie d'un appui important de la Ville de Gaspé dans son déploiement et d'un appui des territoires concernés par la tournée (Bonaventure, Sainte-Anne-des-Monts, Haute-Gaspésie);

CONSIDÉRANT la portée sociale du projet, son potentiel de développement et son rayonnement éventuel sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le montant octroyé ne doit pas être affecté au fonctionnement de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'avis favorable donné par le comité d'investissement de la CRÉ sur le dossier.

IL EST PROPOSÉ par Micheline Pelletier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à l'École de cirque de la Gaspésie une subvention de 51 135 \$ pour la supporter dans son projet « **La Gaspésie en cirque – Tournée d'initiation aux arts du cirque** ». Ce montant, non récurrent, sera puisé à même le volet « **Activités** » du **Fonds de développement régional** pour l'année financière 2009 – 2010 et qui sera affecté uniquement aux immobilisations.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-042

6.1.2.4 Financement des petits groupes et mobilité des programmes en formation professionnelle – An 2

Le directeur général informe que le promoteur est la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (fiduciaire mandaté par la Table éducation, formation, emploi GÎM et autres partenaires du réseau scolaire Gaspésie-Les Îles).

En novembre 2005, les commissions scolaires des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ainsi que différents partenaires (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Emploi-Québec, Conférences régionales des élus BSL et GÎM, Tables interordres BSL et GÎM) rendaient publique la signature d'une entente de partenariat visant la consolidation et le développement en coopération de la formation

professionnelle. Cette entente a pour but de préserver l'offre régionale actuelle en rendant mobiles certains programmes identifiés par la concertation pour mieux répondre aux besoins locaux.

En décembre 2007, la Conférence régionale des élu(e)s acceptait de s'impliquer à raison de 50 000 \$ dans la démarche et de collaborer à obtenir, avec les partenaires impliqués, le financement nécessaire à la mise en œuvre de ce concept novateur du projet en 2007-2008. Il est important de rappeler qu'une telle initiative contribue à contrer l'exode des jeunes, à soutenir des programmes qui répondent à des besoins de main-d'oeuvre et qui ont des difficultés de recrutement (petits groupes) de même qu'à favoriser une meilleure accessibilité à la formation aux jeunes adultes sur chaque territoire des commissions scolaires. La participation financière des différents partenaires permet de soutenir collectivement la mobilité des options en formation professionnelle sur tout le territoire visé et d'ajuster leur financement face aux réalités régionales que nous vivons afin de consolider l'offre de services.

Suite aux résultats concluants du projet pour l'année 2007-2008, l'implication financière de la CRÉ est sollicitée à nouveau pour la seconde année de l'entente entre les partenaires.

Le directeur général précise que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs agit à titre de fiduciaire. D'autres partenaires financiers de la région sont impliqués dans ce projet pour un montant global de 500 000 \$.

Le directeur général ajoute qu'une vingtaine de petits groupes sont soutenus grâce à cette enveloppe,

Devant l'intérêt des administrateurs pour ce dossier, le directeur général transmettra des informations relatives à ce projet aux membres du conseil d'administration par le biais d'un RSS.

Le budget total du projet est de 500 000 \$ et la participation financière demandée à la CRÉ est à la hauteur de 50 000 \$.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la formation et la qualification de la population régionale constituent un enjeu incontournable à l'égard du développement social et économique de la région;

CONSIDÉRANT l'implication de la CRÉ dans l'ensemble des actions menées depuis quelques années en lien avec le rehaussement de la scolarisation, de la qualification et des compétences de la population régionale;

CONSIDÉRANT que les réalités démographiques et socioéconomiques des territoires du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine génèrent une baisse de la clientèle étudiante de sorte que des programmes ne se financent plus ou même ne se donnent plus par manque de clientèle;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat signée par les commissions scolaires des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine en novembre 2005 visant la consolidation et le développement en coopération de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que cette entente contribuera à préserver l'offre régionale actuelle en rendant mobile certains programmes identifiés par la concertation pour mieux répondre aux besoins locaux;

CONSIDÉRANT l'avis favorable donné par le comité d'investissement de la CRÉ sur le dossier.

IL EST PROPOSÉ par Arthur Miousse que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à la **Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs** une subvention de 50 000 \$ pour supporter le projet « **Financement des petits groupes et mobilité des programmes en formation professionnelle – An 2** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Activités » du Fonds de développement régional** pour l'année financière **2009 – 2010**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-043

6.1.2.5 Recrutement et accueil d'élèves en provenance de la Réunion – 2008

Le directeur général informe que le projet présenté par le Cégep concerne le recrutement et l'accueil d'élèves en provenance de la Réunion. Toutefois, la demande vise un projet qui s'est réalisé au cours de l'année scolaire 2008-2009. Cette demande aurait dû être traitée dans le cadre de l'entente spécifique en immigration. Toutefois, les délais importants de mise en œuvre de l'entente en immigration ont rendu cette stratégie impossible. C'est pourquoi la demande est traitée dans le cadre du FDR – volet « Activités » pour l'année 2008-2009.

Depuis 2005, le Cégep de la Gaspésie et des Îles recrute des élèves internationaux qui projettent d'immigrer au Québec. En juin 2008, le Cégep de Gaspé a diplômé ses premiers finissants provenant de cette stratégie de recrutement à l'international. Pour l'année scolaire 2008-2009, un groupe de nouveaux élèves qui proviennent de l'Île-de-la-Réunion s'est joint à la cohorte d'étudiants du collège. La majorité des étudiants s'est inscrite dans un programme d'études dont les perspectives d'emploi sont favorables dans la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Ce projet tend essentiellement à développer le recrutement et l'accueil des élèves internationaux. Par ce projet, le Cégep de la Gaspésie et des Îles vise les six objectifs suivants :

- Augmenter la clientèle dans les programmes qui font partie de l'offre de formation;

- Assurer un accueil chaleureux et personnalisé aux élèves en provenance de la Réunion afin de favoriser leur intégration harmonieuse dans la communauté collégiale;
- Poursuivre le développement de son savoir-faire en recrutement et en accueil d'élèves en provenance de l'étranger;
- Participer au développement de la vitrine internationale de la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
- Collaborer à la réalisation du programme régional d'intégration (PRI), projet-pilote d'immigration de ces élèves dans la région au terme de leurs études.

Le budget total du projet est de 53 100 \$ et la participation financière demandée à la CRÉ est à la hauteur de 18 100 \$.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le projet contribue au maintien de l'offre de programmes techniques en région;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans un cadre provincial qui est coordonné par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec en partenariat avec les cégeps et des universités de la province;

CONSIDÉRANT que le projet contribue au développement de la vitrine internationale de la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que cette démarche représente une innovation à l'échelle régionale en tant que stratégie structurée d'accueil d'immigrants;

CONSIDÉRANT l'avis favorable donné par le comité d'investissement de la CRÉ sur le dossier.

IL EST PROPOSÉ par Micheline Pelletier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde au **Cégep de la Gaspésie et des Îles** une subvention de **18 100 \$**, pour le supporter dans la réalisation de son projet « **Recrutement et intégration d'élèves en provenance de la Réunion – 2008** ». Ce montant sera puisé à même le volet « **Activités** » du **Fonds de développement régional** sur l'année financière **2009 – 2010**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-044

6.1.2.6 Camps écologiques aux Îles-de-la-Madeleine

Le directeur général indique que le Centre nautique de l'Istorlet, entreprise d'économie sociale fondée en 1973 agit à titre de promoteur de ce projet. L'entreprise spécialise ses activités dans le créneau des camps de vacances et de classes nature orienté vers la pratique des activités nautiques.

Le Centre accueille également des groupes de jeunes des provinces maritimes en immersion française et des groupes scolaires des Îles. Pendant la saison estivale, le Centre accueille également des groupes de Saint-Pierre et Miquelon, des Maritimes et des États-Unis. Toutefois, pour répondre à des demandes plus particulières et assurer ainsi la pérennité de ses activités dans ce secteur, le Centre doit diversifier encore davantage ses équipements et ses services à la clientèle.

Le directeur général précise que le projet consiste à faire l'achat d'équipements qui lui permettraient d'offrir des camps écologiques à un nouveau type de clientèle recherchant une expérience en symbiose avec le milieu naturel ambiant. Ainsi, dès cet été, le Centre pourrait accueillir un groupe de jeunes parrainés par l'organisme de charité La Mouvée qui vise à faire vivre à des jeunes issus de milieux défavorisés une expérience enrichissante dans un cadre privilégié avec une emphase sur l'écologie, une alimentation saine et la découverte d'un milieu maritime exceptionnel.

Le Centre pourra, par la suite, utiliser ces infrastructures pour accueillir davantage de groupes scolaires au printemps et en été, contribuant ainsi à consolider une dizaine d'emplois et à en créer trois nouveaux en animation.

Le budget total du projet est de 16 365 \$ et la participation financière demandée à la CRÉ est à la hauteur de 4 000 \$.

Jean-Noël Sergerie manifeste son intérêt à ce qu'un suivi de ce dossier soit fait auprès des administrateurs de la CRÉ de sorte que de telles initiatives puissent servir de modèle à implanter dans d'autres communautés.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le Centre nautique de l'Istorlet offre un agencement d'hébergement, d'activités nautiques et de camps spécialisés qu'on ne trouve pas ailleurs dans la région;

CONSIDÉRANT que le premier objectif du projet est d'accueillir des jeunes issus de milieux défavorisés afin de leur faire vivre une expérience enrichissante dans un cadre privilégié;

CONSIDÉRANT que le projet peut générer des retombées médiatiques positives pour la région;

CONSIDÉRANT que le projet permet de consolider plusieurs emplois et d'en créer des nouveaux au sein de l'entreprise;

CONSIDÉRANT que le promoteur est une entreprise d'économie sociale implantée dans le milieu depuis 1973 et qu'il bénéficie donc d'une longue expérience dans son secteur d'activité;

CONSIDÉRANT que le cadre de gestion et d'administration de l'entreprise est favorable et que le plan de financement est réaliste;

CONSIDÉRANT l'avis favorable donné par le comité d'investissement de la CRÉ sur le dossier.

IL EST PROPOSÉ par Magella Émond :

- Que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde au **Centre nautique de l'Istorlet** une subvention de **4 000 \$** pour le supporter dans la réalisation de son projet « **Camps écologiques aux Îles-de-la-Madeleine** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Activités » du Fonds de développement régional** sur l'année financière **2009 – 2010**;
- Qu'une démarche soit entreprise auprès de la communauté des Îles-de-la-Madeleine afin d'obtenir une contribution financière au projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-045

6.1.2.7 Événement littéraire régional – Livres en Fête!

Le directeur général explique qu'en 2002, quelques auteurs et fervents de littérature, assistés du Conseil de la culture de la Gaspésie et du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBPGÎM) ont décidé d'organiser un grand *Rassemblement du monde littéraire gaspésien* afin de raviver la flamme de la vie littéraire dans la région. C'est à l'issue de ce rassemblement, tenu à Carleton, en novembre 2002, que l'organisation d'un événement littéraire d'envergure a été identifiée comme l'une des deux priorités à mettre en œuvre sur le plan régional. Par la suite, un projet d'événement littéraire est élaboré en collaboration avec plusieurs intervenants du milieu de la culture et de l'éducation.

En 2006, la CRÉ accepte d'appuyer financièrement ce projet pour une période de démarrage de 3 ans. La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) constituent les autres partenaires financiers principaux de l'événement. Le concept de Livres en Fête! repose sur un partenariat important avec la communauté. Ainsi, l'organisation s'appuie sur l'implication du milieu municipal (villes-hôtesse et autres), du milieu scolaire (écoles et commissions scolaires francophones et

anglophones), du milieu communautaire et du milieu culturel, ce qui en fait un exemple unique de concertation et de partenariat autour du domaine du livre et de la lecture en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

De plus, la réponse du public est imposante : pour la quatrième édition qui s'est tenue du 19 au 26 avril 2009, la programmation offrait près de 550 activités qui ont rejoint plus de 30 000 participants.

Au niveau organisationnel, l'événement a aussi répondu aux objectifs qu'il s'était donné en 2006. D'ailleurs, à compter du 1^{er} août 2009, la corporation Livres en Fête! événement littéraire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine fonctionnera sur une base autonome, ce qui témoigne de la maturité qu'a pris l'événement.

Le budget de Livres en Fête! est en progression constante depuis les débuts, de même que la programmation. Selon la direction, Livres en Fête! a besoin de 120 000 \$ pour avoir un financement de base adéquat afin de maintenir l'organisation et offrir une programmation de qualité.

Le directeur général ajoute qu'il semble que l'investissement consenti porte fruit grâce à l'engagement de tous les partenaires concernés par l'amélioration des habitudes de lecture dans la région, par le fait qu'un financement de base, assuré pour la période 2006-2009 a permis de focaliser sur les actions à entreprendre. Il est important de poursuivre cet investissement financier et humain pour imprégner des changements à long terme dans les habiletés et les habitudes de lecture des citoyens de la région, et particulièrement les jeunes... un des principaux défis de la Politique régionale du livre et de la lecture de la région.

Le budget total du projet est de 694 500 \$ et la participation financière demandée à la CRÉ est à la hauteur de 120 000 \$ à raison de 40 000 \$ par année répartis sur trois ans.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que l'événement a su au cours de sa période de démarrage, mobiliser l'ensemble des acteurs les plus concernés par l'importance de la lecture, ce qui suscite une dynamique nouvelle et porteuse;

CONSIDÉRANT que par sa forme d'organisation territoriale (5 pôles sur l'ensemble de la région, partenariat avec le milieu scolaire, activités locales et régionales), l'événement a un impact positif important sur le rayonnement du livre et sur l'importance de la lecture, le tout dans un concept festif;

CONSIDÉRANT qu'après quatre éditions, le nombre d'activités est imposant, ainsi que leur répartition sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT que l'événement a un impact significatif en raison des investissements générés dans le secteur culturel et que dans l'esprit de la Politique de la lecture, le développement des habitudes et des habiletés de lecture est intimement lié au développement socio-économique de la région;

CONSIDÉRANT l'avis favorable donné par le comité d'investissement de la CRÉ sur le dossier.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby que la Conférence régionale des élu(e)s accorde à la **Corporation Livres en Fête! événement littéraire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine**, une subvention de **120 000 \$** puisée dans le **Fonds de développement régional – volet « Activités »** pour la réalisation du projet « **Événement littéraire régional – Livres en Fête!** ».

Ce financement sera réparti à raison de 40 000 \$ pour l'année financière 2009 – 2010, 40 000 \$ pour l'année financière 2010 – 2011 et 40 000 \$ pour l'année financière 2011 – 2012. Cet engagement demeure cependant conditionnel à la disponibilité des crédits dans le Fonds de développement régional – Volet « Activités ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-046

6.1.2.8 Soutien à la Maison familiale rurale Gaspésie – Les Plateaux

Le directeur général mentionne que la Maison familiale rurale Gaspésie – Les Plateaux (MFR), coopérative de solidarité fondée en 2005 est le promoteur du projet. En 2007, une première cohorte de dix jeunes a cheminé dans cette organisation puis l'année 2008-2009 s'est poursuivie avec dix élèves.

La MFR est située dans le secteur Matapédia-Les Plateaux, dans l'ouest de la MRC d'Avignon. Ce secteur est fortement dévitalisé au plan social et économique. En conséquence, les acteurs socio-économiques de ce territoire ont convenu de mettre sur pied une maison familiale rurale (MFR) afin de contrer le faible niveau de scolarisation des jeunes, leur exode et la démotivation des jeunes face à l'école traditionnelle.

La MFR est un établissement scolaire et communautaire offrant, en collaboration avec la Commission scolaire René-Lévesque, une formation de niveau secondaire dans des métiers semi-spécialisés dans les secteurs de l'agriculture, l'acériculture et la cuisine d'établissement. Elle implique une formule pédagogique reposant sur l'alternance travail – étude. L'originalité du concept est liée à son approche axée sur l'apprentissage concret dans lequel les cours théoriques sont en lien avec la formation professionnelle. L'étudiant est amené à mettre en application la théorie acquise à l'école chez un maître de stage qui supervise l'étudiant.

La formation académique est offerte à la MFR (Saint-Alexis), les jeunes qui proviennent de l'extérieur sont logés en internat. Quant aux stages, ils sont généralement dispensés par une entreprise à proximité du lieu de résidence du jeune. Selon les inscriptions de la prochaine année, la cohorte 2009-2010 sera composée de onze jeunes qui ont confirmé leur inscription (4 confirmations à venir). Ces jeunes proviennent des Plateaux, Caplan, Nouvelle, Matane, Chandler et Rimouski.

La réalisation du projet permettra à la MFR de poursuivre ses activités et de stabiliser sa situation, notamment par la mise en œuvre d'un plan de communication qui vise le recrutement de nouvelle clientèle et conséquemment à diversifier l'offre de formation afin d'offrir une formation qualifiante, telle que le diplôme d'études professionnelles (DEP).

Parallèlement à ce projet, une démarche d'accompagnement sera entreprise avec les principaux partenaires locaux et régionaux pour identifier des pistes de solutions afin d'assurer la pérennité de la MFR.

Le budget total du projet est de 118 847 \$ et la participation financière demandée à la CRÉ est à la hauteur de 25 000 \$.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le secteur visé est fortement dévitalisé au plan social et économique et que la relève dans le secteur agroforestier, principal secteur économique de cette portion du territoire est devenue problématique;

CONSIDÉRANT que la maison familiale rurale (MFR) contribue à contrer le faible niveau de scolarisation de jeunes, leur exode et leur démotivation face à l'école traditionnelle;

CONSIDÉRANT que la maison familiale rurale (MFR) contribue à contrer la présente carence en relève pour les entreprises du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet reçoit l'appui et le soutien de la Commission scolaire René-Lévesque;

CONSIDÉRANT l'unicité de la maison familiale rurale sur le territoire gaspésien;

CONSIDÉRANT que le soutien financier au projet concerne un appui au recrutement de nouvelle clientèle afin d'assurer la pérennité de la maison familiale rurale;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité d'investissement sur le projet.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s accorde à la **MFR Gaspésie-Les Plateaux, coopérative de solidarité** une subvention de **25 000 \$** afin de supporter la réalisation de son projet « **Soutien à la Maison familiale rurale Gaspésie – Les Plateaux** ». Ce montant sera puisé, sur l'année financière **2009 – 2010**, dans le **Fonds de développement régional, volet « Activités »**.

Cette subvention demeure, cependant, conditionnelle à la création d'un comité de suivi régional dont l'objectif sera de supporter la MFR dans ses démarches en vue de diversifier son offre de formation et sa clientèle afin d'assurer sa pérennité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-047

6.1.2.9 Rénovation du Centre communautaire Jos Lebourdais

Le directeur général informe que le Regroupement des organismes communautaires des Îles (ROCÎ) est le promoteur de ce projet. Constitué en 1991, le ROCÎ regroupe trente-deux (32) organismes dont plus d'une vingtaine ont leur place d'affaires au Centre communautaire Jos Lebourdais. L'édifice logeant le centre a été tour à tour école de canton, école de métiers et école secondaire avant d'être cédé par la Commission scolaire au ROCÎ en 2001. Plus d'une trentaine de personnes travaillent dans cet immeuble et il n'est pas exagéré de dire qu'une grande partie de la population des Îles bénéficie de l'un ou l'autre des services rendus par les occupants du Centre.

Le directeur général informe qu'au cours des quinze dernières années, des travaux mineurs d'entretien et de réparation ont permis à ses organismes locataires d'y séjourner sans trop d'inconfort, mais on en est à un point où des travaux majeurs à la structure extérieure du bâtiment ainsi qu'à ses entrées et accès sont devenus essentiels au maintien de cet immeuble communautaire qui affiche une longue histoire d'éducation et de services collectifs.

Le projet consiste à rénover le Centre communautaire Jos Lebourdais afin d'assurer l'étanchéité et la sécurité de l'enveloppe extérieure, de la fenestration et des infrastructures de services de l'immeuble et de rendre pleinement accessibles les entrées du bâtiment. Le projet vise également à mettre en valeur un immeuble communautaire ayant une longue histoire d'éducation et de services collectifs, contribuant ainsi à la revitalisation du secteur occupé par l'immeuble.

Le budget total du projet est de 290 000 \$ et la participation financière demandée à la CRÉ est à la hauteur de 30 000 \$.

Plusieurs administrateurs s'interrogent sur le caractère régional de ce projet. Le directeur fait référence au cadre de gestion adopté en 2004 sur la dimension régionale des infrastructures aux Îles-de-la-Madeleine. Il précise que les Îles-de-la-Madeleine, bénéficie d'un statut particulier qui permet de considérer certains des projets émanant de ce territoire comme ayant un impact régional. Les promoteurs doivent, cependant, démontrer que le projet a l'appui politique, technique ou financier de la MRC et que les retombées sociales et économiques s'appliquent à l'ensemble de la population des Îles-de-la-Madeleine.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la majorité des organismes communautaires faisant partie du regroupement poursuivent des objectifs de concertation et de développement compatibles avec la mission de la Conférence régionale des élu(e)s;

CONSIDÉRANT le rayonnement que ces organismes opèrent dans de nombreux secteurs de la vie collective de la communauté;

CONSIDÉRANT que le projet contribuera à assurer la continuité des activités de ces divers organismes et des services qu'ils offrent à la population;

CONSIDÉRANT l'amélioration de cet immeuble contribuera à accentuer le caractère patrimonial institutionnel de l'édifice, contribuant ainsi à la valorisation de l'environnement paysager dans lequel il se situe;

CONSIDÉRANT que le Centre Jos Lebourdais représente un bel exemple de la force du mouvement communautaire aux Îles et que ce projet mettra en valeur le dynamisme de l'entraide qui caractérise cette communauté;

CONSIDÉRANT l'avis favorable donné par le comité d'investissement de la CRÉ sur le dossier.

IL EST PROPOSÉ par Gino Cyr que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde au **Regroupement des organismes communautaires des Îles** une subvention de **30 000 \$** pour le supporter dans la réalisation de son projet « **Rénovation du Centre Jos Lebourdais** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Activités » du Fonds de développement régional** sur l'année financière **2009 – 2010**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-048

6.1.2.10 Cité de la réhabilitation

Le directeur général indique que ce projet-pilote sera développé dans le secteur des Plateaux de la Matapédia qui se situe dans l'ouest de la MRC Avignon. Le promoteur est la Coopérative de solidarité de la cité de la Réhabilitation fondée dans la Municipalité de Saint-François d'Assise.

Dans le cadre de la première année d'exploitation qui se veut un projet-pilote d'expérimentation, les promoteurs désirent atteindre les trois objectifs suivants :

- Assurer la production et la vente de composantes de cabanons (objectif de 330 cabanons pour l'an un) en nombre suffisant pour démontrer la viabilité de la coopérative;
- Favoriser le développement d'un réseau d'entreprises locales en mesure d'approvisionner l'entreprise à court, moyen et long terme;

- Participer activement à l'insertion socioprofessionnelle de 15 individus dès la première année.

L'objectif ultime étant de valider la faisabilité technique et économique de l'entreprise qui deviendrait alors, et tel que prévu, un moyen d'autofinancement du Centre Cité de la Réhabilitation.

La production nécessaire à la viabilité de la coopérative sera compensée par de la main-d'œuvre locale lorsque les bénéficiaires ne suffiront pas à la demande. Cette entreprise d'économie sociale a pour mandat de favoriser la réinsertion socioprofessionnelle d'individus ayant des problèmes pathologiques reliés à la dépendance aux drogues, à l'alcool et aux jeux.

La Coopérative de solidarité de la Cité de la Réhabilitation sera donc à la fois un centre de Réhabilitation et un lieu de travail. En effet, l'entreprise promotrice du projet dans son ensemble est constituée de deux entités. La première, le Centre Cité de la Réhabilitation veillera aux opérations générales de réhabilitation et de soutien aux bénéficiaires ainsi qu'au financement de l'entreprise. La deuxième, la Coopérative de solidarité de la Cité de la Réhabilitation veillera à la réinsertion socioprofessionnelle des bénéficiaires par un retour sur le marché du travail assisté par un soutien professionnel.

L'objectif ultime étant de valider la faisabilité technique et économique de l'entreprise qui deviendrait alors, et tel que prévu, un moyen d'autofinancement du Centre Cité de la Réhabilitation.

La production nécessaire à la viabilité de la coopérative sera compensée par de la main-d'œuvre locale lorsque les bénéficiaires ne suffiront pas à la demande. Cette entreprise d'économie sociale a pour mandat de favoriser la réinsertion socioprofessionnelle d'individus ayant des problèmes pathologiques reliés à la dépendance aux drogues, à l'alcool et aux jeux.

Pour la phase pilote, une activité de formation et de réinsertion socioprofessionnelle a été retenue pour démarrer la coopérative. Les bénéficiaires ayant complété leur thérapie de réadaptation seront dirigés vers un de travail de charpenterie et de menuiserie consistant à construire des composantes de cabanons.

La Coopérative de solidarité de la Cité de la Réhabilitation produira des cabanons en kit prêts à être assemblés. Les composantes de ces kits seront produites dans un atelier situé à Matapédia.

Les technologies « vertes » seront également incorporées à leurs produits, puisqu'ils proposent d'électrifier les conceptions à l'aide d'un panneau solaire de faible puissance pouvant satisfaire des demandes énergétiques de base : une lumière intérieure, une radio, un petit outillage, un luminaire extérieur avec minuterie ou tout autre équipement de faible intensité et dont l'usage est de courte durée. La puissance installée sera d'environ 4 watts.

De manière générale, il existe sur le marché québécois deux types d'entreprises de construction de cabanons. Le premier conçoit des cabanons sur mesure, personnalisés aux demandes du client. Le second produit en série un nombre limité de modèles ne comprenant pas ou peu d'options personnalisées. Sur le territoire gaspésien, il n'existe pas d'entreprises se spécialisant dans la fabrication de cabanons en série.

Pour ce qui est du marché, il semble que la coopérative bénéficiera d'une entente avec la chaîne de distribution du réseau BMR qui pourrait écouler l'ensemble de leur production de cabanons. Même si cela semble être une bonne opportunité, les intervenants suggèrent tout de même au promoteur de diversifier sa clientèle afin de diminuer sa vulnérabilité face à un seul client.

Ce projet, qui se veut une phase pilote d'expérimentation, présente un bon potentiel de diversification économique pour le territoire qui est visé. Le CLD d'Avignon a également contribué de façon très significative à l'accompagnement du promoteur, et ce, en temps et en contribution financière.

D'autre part, la structure financière démontre clairement l'implication de nos partenaires dans cette entreprise. Dans le projet global comprenant la coopérative et le centre, nous pouvons compter sur la CRÉ, le MAMROT, le CLD d'Avignon, Emploi et solidarité sociale, le Pacte rural de la MRC d'Avignon et le MDEIE pour un total de près de 800 000 \$. Le promoteur peut également compter sur la Fondation Robert Piché inc. pour un montant de 150 000 \$ et des dons et commandites pour un montant de 95 000 \$.

La création d'emploi et l'activité économique générée par le centre et la coopérative contribueront fortement à revitaliser ce territoire.

Le budget total du projet est de 720 941 \$ et la participation financière demandée à la CRÉ est à la hauteur de 50 000 \$.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le projet démontre clairement un potentiel de diversification économique pour le territoire correspondant à la région ouest de la MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT que le projet est appuyé par plusieurs partenaires économiques (CLD d'Avignon, CRÉ, MAMROT, Emploi et solidarité sociale et le Pacte rural de la MRC d'Avignon);

CONSIDÉRANT que le projet bénéficie d'un appui financier de la Fondation Robert Piché inc. pour un montant de 150 000 \$;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu un accueil favorable dans le milieu et qu'il induira des effets positifs sur le tissu socio-économique du milieu par la création d'emplois;

CONSIDÉRANT que le projet est unique et que la Cité de la Réhabilitation permettra d'offrir une alternative originale pour favoriser la réinsertion socioprofessionnelle d'individus ayant des problèmes pathologiques reliés à la dépendance aux drogues, à l'alcool et aux jeux.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à la **Cité de la Réhabilitation** une subvention de **50 000 \$** pour la supporter dans la réalisation de son projet **d'implantation d'un centre de traitement et d'une coopérative de solidarité sur les plateaux de la Matapédia**. Ce montant sera puisé à même le volet « **Activités** » du **Fonds de développement régional** sur l'année financière **2009 – 2010**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-049

6.1.2.11 Groupement d'employeurs sud de la Gaspésie

Le directeur général informe que l'économie de la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine est caractérisée notamment par l'importance du travail saisonnier. Le travail saisonnier est le reflet de notre économie, basée sur l'exploitation et de la transformation des ressources. Ces activités ne peuvent souvent s'étirer sur toute l'année à cause, entre autres, des conditions climatiques.

Il rappelle qu'en 2007, la Conférence régionale des élu(e)s GÎM, en collaboration avec Emploi-Québec, a mis en place deux projets-pilotes, une coopérative de travailleurs saisonniers sur le territoire de la Haute-Gaspésie, et un groupement d'employeurs au sud de la Gaspésie (MRC du Rocher-Percé jusqu'à New Richmond à l'ouest). Alors que la Coop œuvre dans tous les secteurs de son territoire, le Groupement d'employeurs œuvre dans un secteur précis (le secteur agroalimentaire), les employeurs de ce secteur sont donc appelés à travailler ensemble pour trouver des solutions aux problèmes de main-d'œuvre.

Les deux projets-pilotes ont eu des retards à démarrer, le Groupement d'employeurs a même perdu une année complète de fonctionnement parce que le professionnel sélectionné pour réaliser le projet a quitté la région. Mais l'année 2008 s'est bien déroulée.

Le premier obstacle à la mise en place du groupement d'employeurs est la méfiance des employeurs. En effet, il est difficile pour eux de penser que de travailler avec d'autres employeurs peut leur garantir de la main-d'œuvre. La première réaction a été de vouloir garder sa main-d'œuvre pour soi. Mais comme rien ne garantit que la main-d'œuvre demeurera fidèle, la collaboration s'est installée peu à peu.

En 2008, plusieurs emplois ont pu être créés grâce au travail du coordonnateur du Groupement d'employeurs et de la grande collaboration du Centre local d'emploi. Un employeur a même déclaré que sans le Groupement d'employeurs, son projet de

diversification n'aurait pu se concrétiser. Cette collaboration a permis de réduire le nombre de semaines de projets nécessaires pour qualifier les travailleurs du crabe à l'assurance-emploi. La facture pour les employeurs a été réduite considérablement.

Malgré ces résultats impressionnants, les employeurs sont encore hésitants à mettre en place cette structure. En effet, le projet se réalise par le biais d'une entente de services professionnels entre les partenaires dont le comité est constitué des employeurs membres du Groupement d'employeurs ainsi que des partenaires externes (Emploi-Québec, le Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes, la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire) et un tiers, dans notre cas, il s'agit de Relance Gaspésie-Sud.

Pour 2009, la collaboration semble s'amorcer du bon côté. En effet, lors de réunion préparatoire pour la saison, l'ouverture des employeurs était plus évidente. Nous souhaitons donc maintenir la participation financière des partenaires afin que les employeurs prennent la relève, du moins en partie.

Le budget total du projet est de 99 443 \$ et la participation financière demandée à la CRÉ est à la hauteur de 20 000 \$.

Gino Cyr tient à préciser que malgré les difficultés à anticiper les besoins de main-d'œuvre ponctuels, notamment dans le secteur des pêches, il considère que ce projet a un réel impact sur la main-d'œuvre et sur les employeurs membres de ce regroupement.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le travail saisonnier est une préoccupation de la région depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT que ce projet a un effet positif sur l'emploi, les entreprises et les travailleurs;

CONSIDÉRANT que les résultats de ce projet peuvent déboucher sur l'implantation d'autres projets;

CONSIDÉRANT que les employeurs manifestent de plus en plus d'ouverture;

CONSIDÉRANT l'implication financière et d'encadrement d'Emploi-Québec;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les priorités de développement de la région.

IL EST PROPOSÉ par Gino Cyr que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde une subvention de **20 000 \$** pour supporter le projet du **Groupement d’employeurs sud de la Gaspésie 2009**. Ce montant sera puisé à même le **volet « Activités » du Fonds de développement** pour l’année financière **2009 – 2010**.

Cette proposition est adoptée à l’unanimité

CRÉ-09-050

6.1.2.12 Coopérative de travailleurs saisonniers en Haute-Gaspésie

Le directeur général précise que l’économie de la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine est caractérisée, notamment, par l’importance du travail saisonnier. Le travail saisonnier est le reflet de notre économie qui est basée sur l’exploitation et de la transformation des ressources. Ces activités ne peuvent souvent s’étendre sur toute l’année, notamment à cause des conditions climatiques.

Depuis longtemps, la région se préoccupe de l’effet du travail saisonnier sur les travailleurs, les entreprises et l’état de l’économie. De concert avec Emploi-Québec et des partenaires locaux (MRC, CLD et SADC) nous avons mis en place une « coopérative de travail saisonnier », afin de tester cette formule d’appariement des offres et des demandes d’emploi en Haute-Gaspésie.

La Coopérative de solidarité de la Haute-Gaspésie a été incorporée en 2007, elle regroupe plus de 130 membres travailleurs de tout le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Les membres-utilisateurs, des entreprises, sont au nombre de trente-deux et il y a trois membres de soutien. La Coop exerce ses activités dans tous les domaines (tourisme, agriculture, forêt, transformation des produits agroalimentaires, etc.) là où il y a de la demande et pour lesquelles les travailleurs ont des compétences.

En vingt mois d’opération, se terminant au 31 mars 2009 (ce qui n’inclut qu’une saison estivale), la Coop a réalisé 162 placements auprès d’entreprises et organismes. Elle a facturé 3 910 heures travaillées par des membres travailleurs. Pour obtenir ces résultats, la Coopérative aura tenu plus de deux cents rencontres, contacté plus de 300 entreprises et organismes.

Les résultats de la Coop sont très encourageants, ils démontrent bien que le besoin est là. Cependant, ce besoin à lui seul ne suffira pas à atteindre la rentabilité de la Coop. La prochaine année devrait permettre de confirmer l’ampleur du besoin en appariement. Il a été constaté que la plupart des emplois ne sont pas publiés, ce sont les contacts fréquents avec les entreprises qui permettent de déceler les emplois disponibles. Il faut noter que près de 75 % des membres travailleurs de la Coop sont analphabètes fonctionnels, la Coop doit trouver un moyen de rendre l’information facilement compréhensible, notamment via un site Internet.

La prochaine année permettra également à la Coop de diversifier ses activités afin d'atteindre la rentabilité. Des services spécialisés, non disponibles sur le territoire, sont développés et offerts aux petites entreprises.

Au-delà de la rentabilité financière, nous avons demandé à la Coop d'évaluer son impact social. Grâce à une subvention du Secrétariat aux coopératives du Canada, et en collaboration avec le Comité sectoriel main-d'œuvre économie sociale, une grille d'évaluation de différents facteurs a été construite, elle permettra de suivre dans le temps l'évolution des indices de retombées sociales.

Le directeur général précise que sur le territoire de la Haute-Gaspésie, comme dans l'ensemble de la région, les programmes d'emplois sont en compétition directe avec les emplois disponibles dans les entreprises privées. Cette situation sera davantage documentée en collaboration avec le Centre local d'emploi.

Le budget total du projet est de 130 461 \$ et la participation financière demandée à la CRÉ est à la hauteur de 15 000 \$.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le travail saisonnier est une préoccupation de la région depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT les résultats encourageants de la Coopérative de solidarité de la Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de solidarité de la Haute-Gaspésie est sollicitée pour collaborer avec des employeurs d'autres territoires;

CONSIDÉRANT que le projet suscite beaucoup d'appui dans le milieu;

CONSIDÉRANT l'implication financière et d'encadrement d'Emploi-Québec et d'autres partenaires;

CONSIDÉRANT la part importante des revenus autogénérés (22,8 %);

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les priorités de développement de la région.

IL EST PROPOSÉ par Micheline Pelletier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde une subvention de **15 000 \$** pour supporter la **Coopérative de solidarité de la Haute-Gaspésie**. Ce montant sera puisé à même le volet « **Activités** » du **Fonds régional de développement** pour l'année financière **2009 – 2010**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-051

6.1.2.13 Journée jeunesse du Carrefour des associations Québec-France et France-Québec en 2009

Le directeur général informe les administrateurs que le réseau Québec-France et France-Québec, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde (INM), invite 15 jeunes de 18-35 ans de la Gaspésie et des Îles, 15 des autres régions du Québec et 15 de la France, intéressés par les relations franco-québécoises, à participer à une journée de réflexion et d'idéation de projets sur l'avenir de la coopération entre les deux territoires. Cette journée se tiendra le 13 juin 2009 à Gaspé.

De plus, les 14 et 15 juillet, les jeunes participants seront invités à présenter le fruit de leurs travaux et à participer aux ateliers du Carrefour des adhérents Québec-France et France-Québec sur la culture, la francophonie et l'immigration dans une optique de revitalisation des territoires.

L'expérience se vaudra une réflexion nourrie par les tables rondes et les conférences complémentées d'une expérience pédagogique et pratique.

Le programme d'activités de la journée « Carrefour jeunesse » offrira aux jeunes les activités suivantes :

- Activités de connaissance mutuelle des deux cultures;
- Table ronde avec des personnalités oeuvrant dans le milieu de la coopération franco-québécoise;
- Témoignages de projets de coopération;
- Activité d'idéation de projets sur la coopération et l'entrepreneuriat.

Pour ajouter à la participation active des jeunes au cours de cette journée, un module journalistique sera proposé aux intéressés. Il s'agira d'une occasion de réaliser, soit un reportage vidéo ou un article qu'il pourra soumettre au magazine *Réseau Québec-France et France-Québec* qui sera produit suite au Carrefour et largement distribué.

L'INM, l'organisme qui assure l'animation de cette journée, a une solide expérience auprès des jeunes. Pour sa part, la Commission jeunesse de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, par son mandat de resserrer les liens entre les jeunes francophones du Québec et d'ailleurs au Canada et au niveau international, collabore à l'activité pour le recrutement des jeunes participants.

Le budget total du projet est de 32 325 \$ et la participation financière demandée à la CRÉ est à la hauteur de 7 000 \$.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le présent projet permettra aux jeunes gaspésiens et madelinots, intéressés par les relations franco-québécoises, de participer à une activité animée par l'INM dans leur région;

CONSIDÉRANT que le thème transversal du projet est celui de la revitalisation du territoire et que plusieurs projets entrepreneuriaux de la région et de rétention des jeunes en région seront mis en valeur au cours du chantier;

CONSIDÉRANT que la journée « Carrefour jeunesse » amènera, pour au moins 3 jours, 250 participants à Gaspé, dont 45 jeunes âgés de 18 à 35 ans de provenance du Québec et de la France et aura donc un impact positif sur plan économique et social;

CONSIDÉRANT que le projet a un partenariat financier établi et confirmé pour la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT que la participation des jeunes Gaspésiens et Madelinots permettra d'outiller les jeunes porteurs de projets et donnera un accès au réseau des 80 régionales implantées sur les deux territoires et ainsi resserrer les liens entre les jeunes francophones du Québec et de la France.

IL EST PROPOSÉ par Délisca Roussy que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à l'**Association Québec/France** une subvention de **7 000 \$** pour la supporter dans la réalisation de la journée « **Carrefour jeunesse** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Activités » du Fonds de développement régional** sur l'année financière **2009 – 2010**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-052

6.1.2.14 Diagnostic et plan d'action main-d'œuvre – Secteur éolien

Le directeur général rappelle que le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) est une stratégie du gouvernement du Québec, pilotée par les gens d'affaires, visant le développement de créneaux d'excellence basés sur les acquis économiques ou les ressources naturelles de chaque région. La région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine compte trois créneaux d'excellence, dont le créneau « Éolien ».

Le créneau d'excellence éolien comprend toute la chaîne des activités reliées à la filière de fabrication et de production d'énergie éolienne. Il inclut :

- La production et la fabrication d'éoliennes, en tout ou en partie;
- L'installation de parcs éoliens;
- La production d'énergie;
- L'expertise dans la gestion des parcs éoliens dans des conditions nordiques.

Le créneau « Éolien » est doté comme les autres créneaux d'excellence, d'un plan de mise en œuvre. Ce plan comprend, notamment, une orientation visant à offrir à la filière éolienne un bassin de main-d'œuvre qualifiée. Afin d'assurer la réalisation de cette orientation, un sous-comité a été mis en place, il comprend un représentant d'Emploi-

Québec, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, de la Conférence régionale des élu(e)s de la GÎM et de la coordination du créneau.

Une des premières actions ciblées par le sous-comité est la réalisation d'une étude présentant un diagnostic des besoins de main-d'œuvre de l'industrie éolienne entre 2009 et 2015, ainsi qu'un plan d'action permettant de répondre aux besoins identifiés, puis une veille permettra de mettre les informations à jour et d'ajuster le plan.

Afin de réaliser ce projet, le TechnoCentre éolien a procédé à un appel d'offres afin de recevoir de firmes spécialisées dans le domaine des propositions permettant l'atteinte de ces objectifs. La firme Jérôme Landry Consultant a été retenue.

Le budget total du projet est de 53 500 \$ et la participation financière demandée à la CRÉ est à la hauteur de 6 650 \$.

Après discussion,

CONSIDÉRANT que le créneau d'excellence éolien est des plus importants pour le développement à long terme de la région;

CONSIDÉRANT que les appels d'offres d'énergie éolienne stimulent le développement de toute la filière éolienne;

CONSIDÉRANT que le succès de la filière sera assuré à long terme par les exportations;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une main-d'œuvre bien formée pour performer sur les marchés internationaux;

CONSIDÉRANT que le projet est supporté financièrement par le promoteur et par des partenaires;

CONSIDÉRANT que ce projet cadre dans les priorités régionales.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine consente un budget de **6 650 \$** au **TechnoCentre éolien** pour la réalisation du projet « **Diagnostic et plan d'action main-d'œuvre – secteur éolien** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Activités » du Fonds régional de développement** pour l'année **2009 – 2010**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-053

6.2 Volet « Ententes spécifiques » :

6.2.1 Fonds de soutien au développement culturel :

6.2.1.1 Appui à la stratégie de développement en tourisme culturel en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine

Le directeur général mentionne que le 13 février dernier, la CRÉ a signé une entente spécifique régionale avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec pour soutenir le développement culturel de la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Cette entente triennale (2008-2011) comporte un volet particulier qui vise à soutenir le développement du tourisme culturel dans une optique d'intégration de l'offre culturelle à l'offre touristique globale de la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Plus spécifiquement, ce volet permet de soutenir les plans de développement régionaux en tourisme culturel, pilotés respectivement par Arrimage, corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine et le Conseil de la culture de la Gaspésie. De plus, les organisations soutenues devront effectuer une évaluation des retombées des interventions en tourisme culturel en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine au cours des trois ans que couvre l'entente.

Synthèse des projets pour 2009 – 2010

Conseil de la culture de la Gaspésie (CCG)

En juin 2007, le CCG a convenu d'une entente avec plusieurs partenaires (CRÉ, Tourisme Québec, MCCCCF et MAMROT) sous forme d'initiative de partenariat, permettant le financement d'un plan de développement en matière de tourisme culturel.

Pour l'année 2009-2010, voici les principales actions qui seront réalisées :

- Réalisation d'une campagne estivale 2009 dans le cadre de la stratégie Viens Voir;
- Réalisation d'une campagne estivale et d'une nouvelle stratégie de promotion dans le cadre d'une porte ouverte du circuit des arts;
- Poursuite du travail de sensibilisation avec l'ATRG;
- Réalisation d'une évaluation et d'un processus de consultation (automne 2009) afin de définir les nouvelles bases de travail en matière de tourisme culturel dans la région.

Arrimage, corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine

Le plan de développement et de promotion en tourisme culturel aux Îles-de-la-Madeleine a été adopté en mai 2007 par les conseils d'administration d'Arrimage et de Tourisme Îles-de-la-Madeleine. Cette approche a permis d'établir une étroite collaboration entre les deux organismes et d'élaborer une vision partagée du développement de ce secteur.

Pour l'année 2009, voici quelques-unes des principales actions qui seront réalisées :

- Réalisation et diffusion de la brochure « Créations, réjouissances et gourmandises » (13 000 copies);
- Augmentation de la présence et de l'efficacité des informations culturelles sur le site d'information des Îles-de-la-Madeleine;
- Effectuer des tournées de promotion en début de saison afin de promouvoir les outils de promotion en tourisme culturel;
- Réalisation, en collaboration avec Tourisme Îles de la Madeleine, d'un bilan des actions du plan de développement en tourisme culturel (2007-2009) et définir un mode d'évaluation des impacts futurs.

Le budget total du projet est de 141 784 \$ et la participation financière demandée à la CRÉ est à la hauteur de 34 000 \$.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le MCCCCF et la CRÉ se sont donnés une vision régionale commune concernant le développement culturel de la région qui vise à ce que « la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine se distingue par une vie culturelle dynamique et génératrice de développement économique et qu'à travers ses créateurs et ses artisans, son patrimoine unique et ses paysages naturels et humanisés exceptionnels, s'exprime une identité forgée par une population aux origines ethniques variées et par une histoire singulière »;

CONSIDÉRANT que le développement du tourisme culturel est une orientation privilégiée par le plan stratégique de développement du secteur de la culture et des communications (diagnostic) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que l'entente spécifique régionale pour le développement culturel (2008-2011) inclut un volet visant à soutenir le développement du tourisme culturel en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que les plans d'action 2009, déposés par le Conseil de la culture de la Gaspésie et Arrimage, corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine, correspondent aux objectifs du volet « tourisme culturel » de l'entente spécifique régionale pour le développement culturel 2008-2011.

IL EST PROPOSÉ par Gino Cyr que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde un soutien financier de **34 000 \$** qui sera puisé à même l'**entente spécifique régionale pour le développement culturel 2008-2011**. Ce montant sera octroyé dans une proportion de **22 000 \$** au **Conseil de la culture de la Gaspésie** et de **12 000 \$** à **Arrimage, corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-054

6.2.1.2 Fonds de soutien à l'animation du livre et de la lecture – Processus de sélection des projets

Le directeur général rappelle que le 13 février 2009, le conseil d'administration de la CRÉ a approuvé la signature d'une entente spécifique régionale avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec pour soutenir le développement culturel de la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Cette entente triennale (2008-2011) comporte un volet particulier destiné à créer un nouveau *Fonds de soutien à l'animation du livre et de la lecture*. Ce fonds représente un nouvel investissement de 120 000 \$ dans le secteur du livre. Le fonds ainsi que la *Politique régionale de la lecture* ont été rendus publics le 21 mai dernier lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à la bibliothèque de l'école Aux Quatre-Vents de Bonaventure.

Actuellement, le premier de quatre appels de projets pour ce fonds est en cours et les intervenants du milieu ont jusqu'au 15 juillet 2009 pour soumettre les projets. Toute l'information est disponible via un formulaire sur le site de la CRÉGÎM.

Le fonds vise à appuyer les initiatives en lien avec les orientations de la *Politique régionale de la lecture GÎM (2007)* en matière d'animation du livre :

- En soutenant des initiatives du milieu visant à mettre en œuvre des projets d'animation littéraire favorisant le développement du lectorat gaspésien et madelinot particulièrement celui des jeunes;
- En soutenant des initiatives du milieu qui visent à susciter une meilleure accessibilité à la lecture et au livre;
- En soutenant la mise en œuvre de stratégies pour développer de nouveaux publics dans le domaine littéraire.

Toutes les demandes sont évaluées au mérite, sur la base des objectifs du fonds et des critères d'évaluation suivants :

- La pertinence du projet par rapport aux objectifs visés par le fonds et sa concordance avec la *Politique régionale de la lecture de la GÎM*;
- Le caractère d'originalité, d'innovation ou de structuration sectorielle ou territoriale du projet;
- La qualité et l'importance de l'impact sur le niveau de lecture de la société gaspésienne et madelinienne. Cet impact peut comprendre les retombées et effets structurants du projet sur le secteur d'activité, la vie sociale et l'économie;
- L'expérience et les compétences du demandeur;
- Le réalisme des projections financières et les garanties de réalisation du projet;
- L'engagement financier d'autres partenaires.

La sélection tient compte à la fois de la valeur comparée des projets et des crédits disponibles.

Processus de sélection

Étant donné que ce fonds fait partie d'une entente spécifique régionale, le processus de sélection des projets est déterminé comme suit dans l'entente :

- L'analyse des projets est effectuée par un comité formé d'une ressource de chacun des signataires de l'entente (CRÉ, MCCCCF et MAMROT – 3 personnes);
- Par la suite, les recommandations du comité d'évaluation sont soumises au comité d'investissement de la CRÉ;
- Enfin, le conseil d'administration de la CRÉ autorise le financement des projets.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Délicia Roussy que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s entérine le processus de sélection tel que présenté et délègue M. Antoine Audet, agent de développement et de concertation pour siéger au comité d'évaluation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-055

6.2.2 Renouvellement de l'entente de partenariat régional pour la mise en œuvre du programme de mise en valeur du cerf de Virginie – 2010-2015

Le directeur général rappelle qu'une entente de partenariat régionale pour la mise en œuvre du Programme de mise en valeur du cerf de Virginie de la Gaspésie a été signée en juillet 2006, et ce, pour une durée de trois ans. En plus de la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, l'entente impliquait les partenaires régionaux et gouvernementaux suivants : le MRNF, le MAMR, la Fédération québécoise de la faune (FQF) – Conseil régional Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, la SÉPAQ et la Fondation de la Faune du Québec (FFQ).

Cette entente de partenariat a permis, par une mise de fonds de 100 000 \$, la mise en œuvre du Programme de mise en valeur du cerf de Virginie de la Gaspésie afin de retrouver et de maintenir à long terme les bénéfices socio-économiques générés par cette ressource, et ce, dans le cadre d'une concertation et une implication des intervenants régionaux et gouvernementaux. Ce programme de mise en valeur comportait principalement deux (2) moyens d'intervention, à savoir le plan de contrôle de la prédation par le coyote et le plan de nourrissage d'urgence lors d'hivers difficiles. Les efforts déployés dans le cadre des deux volets de l'entente ont permis, entre autres, la réouverture depuis 2001 de la chasse au cerf de Virginie.

Le suivi administratif et technique de l'entente de partenariat est assuré par un comité de suivi composé d'au moins un représentant de chacun des partenaires de l'entente. Le

bilan de l'entente est positif, parce que l'on constate, à partir des inventaires aériens réalisés depuis quelques années, que la population est en croissance malgré un taux élevé de mortalité survenu à l'hiver 2008 estimée entre 25 % et 30 %. Entre 2003 et 2009, le cheptel est passé de 4 000 à 7 000 cerfs dans la zone 1 et le niveau actuel se situe à environ 50 % du potentiel estimé pour la zone. Cette population est donc susceptible de s'accroître davantage, mais l'évolution de la situation sera fortement influencée par la rigueur des hivers futurs.

Volonté des partenaires

Le directeur général ajoute qu'en raison de la volonté manifestée des partenaires déjà impliqués de renouveler leur appui financier à plus long terme et aussi d'entreprendre des démarches en vue de s'associer d'autres partenaires pour la reconduction de l'entente, il s'avère donc intéressant pour la CRÉ de renouveler son soutien technique et financier du Programme de mise en valeur du cerf de Virginie de la Gaspésie au cours des cinq prochaines années. Cet accord de principe de la CRÉ, à l'effet de poursuivre son implication financière dans le renouvellement de l'entente, demeure toutefois conditionnel à l'implication des autres partenaires.

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'entente spécifique pour la mise en œuvre du plan de mise en valeur du cerf de Virginie de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que cette entente vient à échéance en juillet 2009;

CONSIDÉRANT le bilan positif de l'entente, et ce, dans tous les volets;

CONSIDÉRANT la volonté des partenaires impliqués de travailler à la reconduction de l'entente pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT la volonté des partenaires impliqués d'entreprendre une démarche en vue de s'associer d'autres partenaires pour la reconduction de l'entente.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

- Donne son accord de principe à investir 10 000 \$ par année pendant cinq ans (2010–2015) dans une entente de partenariat régionale pour la mise en œuvre du plan de mise en valeur du cerf de Virginie de la Gaspésie conditionnellement à l'implication d'autres partenaires;

- *Entreprenne dans les meilleurs délais les démarches nécessaires auprès des partenaires régionaux, nationaux et gouvernementaux ou pour assurer la reconduction de cette entente de partenariat.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-056

6.3 Volet « Support aux organismes de développement régional » :

6.3.1 Rapport d'activité

Le directeur général précise que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Support aux organismes de développement régional », pour l'année financière 2009 – 2010, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer un (1) projet, soit une implication totale de 20 000 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 100 000 \$.

Il ajoute qu'il y a présentement un projet en analyse.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.3.2 Projets en recommandation par le comité d'investissement :

6.3.2.1 Soutien au fonctionnement de la Table de concertation agroalimentaire Gaspésie

Le directeur général informe que le promoteur du projet est la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie.

En mars 2007, la CRÉ adaptait le cadre de gestion du Fonds de développement régional afin de soutenir certains organismes qui ont des missions régionales et qui contribuent à l'atteinte des objectifs de développement régional de la CRÉ. Rappelons que la loi 34, qui a créé les Conférences régionales des élus, donnait aux CRÉ le mandat d'évaluer les organismes de développement régional. La possibilité de financer ces organismes sur une base pluriannuelle permettra à la CRÉ d'atteindre cet objectif pour plusieurs organismes.

Dans le présent dossier, il s'agit de contribuer au financement du fonctionnement de la Table de concertation agrobioalimentaire de la Gaspésie (TCAG) sur une base annuelle. Ce financement annuel est renouvelable et révisable à chaque année (récurrent) en fonction des objectifs pour lesquels il est accordé.

Puis, il précise que les objectifs généraux poursuivis par cette entente cadrent dans le

plan quinquennal de développement de la région :

- Favoriser la concertation et la mise en commun des ressources dans le secteur du soutien et de l'accompagnement aux entreprises du secteur agroalimentaire;
- Augmenter le nombre de produits bioalimentaires issus des entreprises de la région et la valeur de la production agroalimentaire régionale;
- Assurer la promotion des produits bioalimentaires des entreprises de la région ainsi que la visibilité globale du secteur agroalimentaire dans la région.

La TCAG est devenue l'interlocutrice principale de la CRÉ concernant le développement du secteur agricole sur l'ensemble du territoire Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Par ailleurs, il est entendu qu'un mécanisme de concertation plus officiel doit être mis en place entre la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, dans le respect de l'autonomie des différents organismes de soutien et d'accompagnement (OSA) impliqués (le Bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine (BGFÎM), Gaspésie gourmande (GG) et l'UPAGÎM dans le cadre de son projet de développement des produits de créneaux). Ce sera à la TCAG de déterminer, en collaboration avec ses partenaires, du mode de gestion le plus pertinent pour permettre la réalisation des actions et l'atteinte des objectifs fixés.

Le budget annuel global soumis par la TCAG pour la réalisation des différents objectifs de développement du milieu agroalimentaire s'élève à 412 620 \$ (budget regroupé des 4 organismes impliqués). Le support financier de la CRÉ serait versé en totalité à la TCAG qui aura la responsabilité d'en assurer la gestion et de voir à la réalisation des attentes signifiées dans l'entente annuelle de financement. Cette méthode devrait permettre de bonifier la concertation dans le travail de soutien et d'accompagnement des entreprises du secteur agroalimentaire.

Afin de situer cette demande dans son contexte historique, le financement des organismes de soutien et d'accompagnement (OSA) pour la période 2005-2008 était de 51 000 \$. Lors du renouvellement via une entente générale de financement en 2008, le montant octroyé était de 65 000 \$, ce qui représente une augmentation de 27 % par rapport à l'entente triennale antérieure.

Dans la présente demande, le montant demandé représente une augmentation de 23 % par rapport à l'année 2008-2009. Cette augmentation est justifiée de la façon suivante :

- | | |
|--|--------|
| • Augmentation selon le coût de la vie : | 2,5 % |
| • Frais de gestion de l'entente : | 5,0 % |
| • Frais spécifiques aux rencontres de concertation : | 5,0 % |
| • Augmentation spécifique pour le BGFÎM : | 10,5 % |

Le budget total du projet est de 505 175 \$ et la participation financière demandée à la CRÉ est à la hauteur de 79 950 \$.

Joël Arseneau ajoute que le Bon goût frais des Îles n'y trouve pas nécessairement son compte. Il évoque qu'il y a de nombreux irritants et insatisfactions.

Nicole Lapointe précise que la CRÉ est à l'origine de l'union des deux tables de concertation.

Le directeur général précise que par cette entente la CRÉ souhaitait financer la concertation dans le respect des différentes structures. Le mandat signifié à la Table de concertation Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine était de créer un lieu régional où l'on discuterait des dossiers et l'on répartirait les budgets dans les respects des deux entités. On souhaite qu'il y ait une rencontre annuelle lors de laquelle on discuterait notamment de la répartition des budgets.

Selon Joël Arseneau, on a malheureusement superposé deux instances en créant un lieu de concertation, mais à son avis il n'y aurait pas lieu de créer une nouvelle instance.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que les administrateurs souhaitent obtenir un supplément d'information avant de prendre une décision dans ce dossier.

IL EST PROPOSÉ par Gérard Verdier de suspendre cette décision et de la reporter à la prochaine rencontre de la Conférence régionale des élu(e)s.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-057

6.3.2.2 Soutien annuel récurrent au fonctionnement de la SODIM

Le directeur général souligne que la CRÉ finance les activités d'organismes impliqués dans le développement régional et certains organismes sont ainsi supportés depuis des années. La Société de développement de l'industrie maricole inc. (SODIM) est l'un d'eux.

En mars 2007, la CRÉ adaptait le cadre de gestion du Fonds de développement régional afin de soutenir certains organismes qui ont des missions régionales et qui contribuent à l'atteinte des objectifs de développement régional de la CRÉ.

Il rappelle que la loi 34, qui a créé les Conférences régionales des élus, donnait aux CRÉ le mandat d'évaluer les organismes de développement régional. La possibilité de financer ces organismes sur une base pluriannuelle permettra à la CRÉ d'atteindre cet objectif pour plusieurs organismes.

La SODIM est une corporation sans but lucratif dont la mission est de contribuer à la création et au développement d'entreprises de mariculture rentables et compétitives. La SODIM offre une aide financière aux projets d'implantation, de diversification et d'expansion d'entreprises maricoles. Elle offre également des services d'aide technique et de conseil et favorise la recherche/développement et le transfert technologique en aquaculture.

Il mentionne qu'il siège déjà au conseil d'administration de la SODIM en qualité de directeur général de la CRÉ.

Dans le présent dossier, il s'agit de contribuer au financement du fonctionnement de la SODIM sur une base annuelle. Ce financement annuel est renouvelable et révisable à chaque année (récurrent) en fonction des objectifs pour lesquels il est accordé. Ces objectifs seront directement reliés au développement de la mariculture dans l'ensemble du Québec maritime, mais particulièrement en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine et à la coordination du comité de créneau ACCORD « Ressources, sciences et technologies marines », volet « Aquaculture ».

Le budget annuel de la SODIM est d'environ 500 k\$ dont près de 225 k\$ proviennent directement des opérations de recherche et développement. Les activités de recherche pouvant varier d'une année à l'autre, elles ne font pas partie du financement de base de la SODIM ni de la présente demande. Le financement de base à hauteur d'environ 275 k\$ est assuré par les partenaires financiers, MAPAQ, MDEIE, les CRÉ (BSL, C-N, GÎM) et différentes autres sources dont les intérêts provenant des fonds d'investissement, les frais de gestion et d'administration.

Compte tenu des besoins de la région en support au développement de l'industrie maricole, la SODIM demande à la CRÉ un financement récurrent.

Le budget annuel de la SODIM est d'environ 500 k\$ et la participation financière récurrente demandée à la CRÉ est à la hauteur de 70 000 \$.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la SODIM est reconnue comme un organisme ayant une mission régionale;

CONSIDÉRANT que la mission de la SODIM contribue à l'atteinte des objectifs de développement de la Conférence;

CONSIDÉRANT que la SODIM est responsable de la coordination du volet « Aquaculture » du créneau d'excellence « Ressources, sciences et technologies marines » du projet ACCORD;

CONSIDÉRANT que la SODIM a déjà reçu la confirmation de financement récurrent des autres CRÉ (BSL et C-N);

CONSIDÉRANT que la contribution de la CRÉ est nécessaire pour compléter le financement dont la SODIM a besoin;

CONSIDÉRANT que le financement récurrent de la SODIM respecte le cadre de gestion adapté;

CONSIDÉRANT que ce financement respecte les priorités de développement de la région;

CONSIDÉRANT que la SODIM est la seule organisation dont le mandat est le développement de la mariculture dans tout le Québec;

CONSIDÉRANT qu'au fil des ans, la SODIM a contribué à la naissance d'une vingtaine d'entreprises maricoles générant des investissements de plus de 26 M\$.

IL EST PROPOSÉ par Arthur Miousse que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde une subvention de 70 000 \$ par année, renouvelable et révisable annuellement pour supporter la mission de la Société de développement maricole inc. Ce montant sera puisé à même le Volet « Support aux organismes de développement » du Fonds de développement régional.

Cette recommandation est conditionnelle à la conclusion d'une entente de financement annuelle récurrente dans laquelle la CRÉ signifie ses attentes à la SODIM et que cette dernière s'engage à les rencontrer.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-058

6.3.2.3 Soutien annuel récurrent au fonctionnement de GÎMXPOR

Gino Cyr informe les membres du conseil d'administration que l'organisme demandeur GÎMXPOR est son employeur. Aussi par souci de transparence, il ne prendra pas part aux discussions ni au vote, s'il y a lieu, dans le traitement de ce sujet de l'ordre du jour.

Le directeur général mentionne qu'en mars 2007, la CRÉ adaptait le cadre de gestion du Fonds de développement régional afin de soutenir certains organismes qui ont des missions régionales et qui contribuent à l'atteinte des objectifs de développement régional de la CRÉ.

Il rappelle que la loi 34, qui a créé les Conférences régionales des élus, donnait aux CRÉ le mandat d'évaluer les organismes de développement régional. La possibilité de financer ces organismes sur une base pluriannuelle permettra à la CRÉ d'atteindre cet objectif pour plusieurs organismes. Il ajoute que le directeur de la CRÉ siège déjà au conseil d'administration de GÎMXPOR.

À sa réunion du 21 juin 2007, le conseil d'administration de la CRÉ adoptait une résolution qui reconnaissait GÎMXPOR comme organisme de développement régional et lui accordait un financement récurrent de 65 000 \$ par année. Cette recommandation était conditionnelle à la conclusion d'une entente de financement annuelle récurrente dans laquelle la CRÉ signifie ses attentes à GÎMXPOR et que ce dernier s'engage à les rencontrer.

À la suite de cette résolution, la permanence a préparé les ententes, mais comme l'année était déjà avancée, la durée de l'entente annuelle a été portée à deux ans. Des rencontres ont été tenues avec les officiers de GÎMXPORt afin de bien expliquer les attentes et s'entendre sur le contenu de l'entente.

L'entente prévoit que GÎMXPORt doit déposer un rapport sur l'atteinte des attentes qui lui ont été signifiées par la Conférence. Après avoir fait des recommandations pour améliorer le contenu du rapport et en faciliter la compréhension, le directeur et un agent de développement ont rencontré les officiers de GÎMXPORt pour faire-part de l'analyse des résultats vis-à-vis les attentes de la Conférence et des recommandations pour les années à venir.

En terminant, le directeur général ajoute que GÎMXPORt atteint en grande partie les attentes qui lui ont été signifiées. Quelques lacunes ont été identifiées au niveau des relations avec des partenaires, tels les CLD, la réalisation d'activités pour recruter de nouveaux exportateurs et la réalisation de diagnostics d'entreprises à l'exportation. Par contre, les objectifs de missions ont été dépassés.

La participation financière demandée à la CRÉ est à la hauteur de 65 000 \$.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que les attentes signifiées à GÎMXPORt ont été atteintes de manière satisfaisante;

CONSIDÉRANT l'exportation est toujours une priorité pour la région.

IL EST PROPOSÉ par Magella Émond que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde un budget de **65 000 \$** à **GÎMXPORt** pour l'année **2009-2010** afin de le supporter dans sa mission. Ce montant sera puisé à même le **volet « Support aux organismes de développement »** du Fonds de développement régional.

Cette recommandation est conditionnelle à la conclusion d'une entente de financement annuelle dans laquelle la CRÉ signifie ses attentes à GÎMXPORt et que ce dernier s'engage à les rencontrer. Et à ce que la CRÉ procède à un réseau express dans ce dossier. Le président de GÎMXPORt sera exceptionnellement invité à prendre part à ce réseau express.

Par ailleurs, les membres du conseil d'administration sont ouverts à augmenter la contribution financière de la CRÉ dans la mesure où les partenaires que sont Développement économique Canada et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation augmentent leur contribution financière respective.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-059

6.4 Volet « Fonds régionaux d'intervention » :

6.4.1 Rapport d'activité

Le directeur général mentionne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Fonds régionaux d'intervention », pour l'année financière 2009 – 2010, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer onze (11) initiatives, soit une implication totale de 298 000 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 2 239 116 \$.

Il ajoute que les neuf (9) projets de l'édition 2009-2010 du Fonds de soutien aux événements culturels ont été acceptés par le conseil d'administration en mai 2009 suite à un appel de projets et qu'il n'y a aucun projet à l'étude pour le reste de l'année financière.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7. DOSSIER « INTERNATIONAL » :

7.1 Haut-Jura – Du virtuel au naturel

Le directeur général informe que depuis 3 ans, les MRC d'Avignon et de Bonaventure coordonnent une démarche d'expérimentation pour favoriser l'usage des technologies de l'information (TI) en appui au développement local. Dans ce contexte, les intervenants de la région ont tissé des liens avec la région du Parc régional naturel du Haut-Jura qui possède une expertise importante au niveau de l'utilisation des TI pour le développement de leur territoire. Le Parc naturel régional du Haut-Jura a développé différentes expériences-pilotes mobilisant les TI en matière d'informations touristiques. Ces actions ont conduit à mettre en place deux applications « Mappemonde » et « Du virtuel au naturel ». L'objectif principal de ces deux projets était la valorisation des sites naturels, patrimoniaux ainsi que la diversité de l'artisanat et aux savoir-faire locaux.

Une délégation d'intervenants du Haut-Jura de 10 personnes sera dans la région de la Baie-des-Chaleurs, du 21 au 28 juin prochains pour établir les bases de projets de coopération entre les deux régions.

La CRÉ est interpellée par les intervenants impliqués (CLD, MRC, Haut-Jura) pour s'engager avec eux dans une démarche qui vise à adapter dans notre région, de nouveaux outils d'information touristique qui mettent à profit les TI et qui se développent en continuité avec les expériences précédentes réalisées dans le Haut-Jura. Le projet initié dans la Baie-des-Chaleurs pourrait être déployé sur l'ensemble du territoire au cours d'une seconde phase.

Objet de l'entente

La convention a pour objet de préciser les modalités de réalisation d'un développement et d'une mise à niveau de l'application du « *Virtuel au naturel* », qui s'intègre dans un protocole-cadre de coopération naissante entre les MRC de Bonaventure et d'Avignon, la Conférence régionale des élu(e)s et le Parc naturel régional du Haut-Jura.

Engagements attendus de la part de la CRÉ dans cette entente

On demande à la CRÉ de s'engager à participer financièrement, en collaboration avec les trois (3) autres partenaires, pour un montant qui sera déterminé au courant des trois prochains mois. De plus, on invite la CRÉ à siéger sur un comité de suivi technique du développement et du déploiement de l'application du « *Virtuel au naturel* ».

Jean-Guy Poirier témoigne de l'efficacité et de la convivialité de cet outil qu'il a eu le loisir d'expérimenter.

Le budget total du projet est de 97 018 \$ et la participation financière demandée à la CRÉ ainsi que celle des trois partenaires sera déterminée dans les prochains mois.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le projet déposé est en lien direct avec le créneau d'excellence touristique et avec la mission de la CRÉ à l'égard du positionnement de la région à l'international;

CONSIDÉRANT le potentiel important que les technologies de l'information offrent pour le développement de la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la pertinence de l'expertise développée par le Parc naturel régional du Haut-Jura;

CONSIDÉRANT l'implication des partenaires de la région dans cette entente (MRC, CLD);

CONSIDÉRANT que ce projet est susceptible d'être déployé à l'ensemble des MRC de la région;

CONSIDÉRANT que les modalités d'implication de la CRÉ dans le projet en développement restent à confirmer ultérieurement.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine :

- **Signe la convention de partenariat** entre le Parc naturel régional du Haut-Jura, les MRC d'Avignon et de Bonaventure et la CRÉ;

- *S'engage, après approbation d'un projet final, et confirmation des autres partenaires financiers à participer financièrement à la démarche d'expérimentation prévue dans la convention;*
- *Délègue un membre de la permanence à siéger au comité de suivi technique du projet.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-060

8. **DOSSIER « TRANSPORTS » :**

8.1 **État de situation – Passerelle VHR de Grande-Rivière**

Le directeur général souligne que les Tables de concertation sur les véhicules hors route coordonnées par les Conférences régionales des élus ont le mandat de définir deux sentiers interrégionaux, un pour le quad et un pour la motoneige. Pour appuyer les travaux de ces tables, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) a mis à leur disposition un fonds de 4 M\$ pour financer la construction d'infrastructures jugées essentielles pour la pérennité des sentiers. Ce n'est que depuis le début juin que le **Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR) du MAMROT** est disponible.

En Gaspésie, la Table de concertation a identifié le projet de la passerelle de Grande-Rivière comme étant le projet régional à déposer dans le cadre de ce programme. Parmi les pièces à joindre à la demande d'aide, figure également une résolution de la CRÉ établissant le caractère prioritaire du projet.

À titre informatif, le coût de construction de la passerelle incluant les chemins d'accès s'élève à 806 000 \$. La structure de financement prévue est la suivante :

MAMROT	403 000 \$
DEC	210 000 \$
Volet 2 – Associations motoneige	50 000 \$
Volet 2 – Associations quad	50 000 \$
Volet 2 – Attribution de l'année 2007	50 000 \$
Milieu – Secteur Rocher-Percé	<u>43 000 \$</u>
	806 000 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le pont de la route 132 ne sera plus accessible pour les VHR en 2009;

CONSIDÉRANT que la passerelle de Grande-Rivière est une infrastructure essentielle pour la pérennité des sentiers interrégionaux Trans-Québec 5 (motoneiges) et Trans-Québec 10 (quads);

CONSIDÉRANT que la Table de concertation sur les VHR de la Gaspésie a le mandat de définir des sentiers interrégionaux et qu'elle a énoncé les priorités d'action dans le « Diagnostic des sentiers VHR »;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Table de concertation à l'effet de prioriser la réalisation du projet de la passerelle de Grande-Rivière.

IL EST PROPOSÉ par Gino Cyr que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine appuie l'orientation prise par la Table de concertation sur les véhicules hors route de la Gaspésie à l'effet de prioriser la réalisation du projet de la passerelle de Grande-Rivière.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-061

9. **DOSSIER « DÉVELOPPEMENT DURABLE » :**

9.1 **Adhésion à la déclaration universelle sur le prélèvement éthique du phoque**

Le directeur général informe qu'en avril dernier, au moment où le Parlement européen se préparait à imposer un boycott des produits dérivés du phoque pour répondre aux multiples pressions des groupes animalistes, la sénatrice M^{me} Céline Hervieux-Payette s'est fait l'ambassadrice des communautés de chasseurs de phoques en présentant à la presse leur projet de Déclaration en compagnie du critique en matière de pêches pour le Parti libéral du Canada, l'honorable Gerry Byrne.

Cette Déclaration a pour objectif de rallier tous les pays pratiquant la chasse aux phoques autour de principes communs éthiques s'inscrivant sous la triple responsabilité du bien-être animal, du bien-être des collectivités humaines et de la protection des espèces et des écosystèmes.

Rédigée par une équipe de sept (7) experts et scientifiques issus de six (6) provinces et territoires du Canada et des États-Unis, cette Déclaration universelle servira de point de départ à une discussion nouvelle entre Nord-Américains et Européens sur le bien-être des mammifères marins, dont le phoque.

Il ajoute que lors de sa séance extraordinaire tenue le 26 mai dernier, le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a résolu à l'unanimité des membres présents d'adhérer à la Déclaration universelle sur le prélèvement éthique du phoque « Nous avons à cœur ».

Les représentants de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, qui siègent au conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉ), souhaiteraient que cette dernière, à l'instar du conseil d'agglomération des Îles, adhère à la Déclaration universelle sur le prélèvement éthique du phoque.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la chasse aux phoques est une tradition implantée dans le milieu;

CONSIDÉRANT l'apport économique important de cette activité pour les Madelinots;

CONSIDÉRANT que la CRÉ souscrit au respect du bien-être des animaux, à l'équilibre des écosystèmes, à la conservation des espèces ainsi qu'au respect des modes de vie des communautés humaines;

CONSIDÉRANT enfin la position du gouvernement canadien, notamment l'initiative de la sénatrice M^{me} Céline Hervieux-Payette relativement à une chasse répondant aux principes modernes de préservation des animaux.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby que la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, à l'instar du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, adhère à la Déclaration universelle sur le prélèvement éthique du phoque.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-062

10. **DOSSIER « TOURISME » :**

10.1 **ATR Gaspésie – Poursuite judiciaire**

Le directeur général expose l'état d'évolution du dossier depuis l'assemblée générale extraordinaire de l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATR) tenue à Sainte-Anne-des-Monts le 13 février 2009.

Il précise que selon l'avis juridique obtenu par la CRÉ la façon de comptabiliser les votes lors de cette assemblée n'est pas approuvée par la Loi sur les compagnies. Cet avis juridique recommande à la CRÉ de procéder et de signer la requête en injonction interlocutoire et requête introductive d'instance en injonction permanente et en nullité d'une résolution de l'Association touristique de la Gaspésie.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le 13 février dernier a eu lieu une assemblée générale extraordinaire de l'ATR à Sainte-Anne-des-Monts au sujet du déménagement du siège social de l'organisme;

CONSIDÉRANT que lors de cette assemblée un vote a eu lieu à l'égard d'une proposition formulée par le conseil d'administration de l'ATR qui visait le déménagement du siège social de Sainte-Flavie vers Mont-Joli;

CONSIDÉRANT que la résolution visant l'adoption d'un règlement modifiant le siège social nécessite l'approbation d'au moins les 2/3 des membres présents à une assemblée convoquée à cette fin en vertu des règlements généraux;

CONSIDÉRANT que des procurations de membres autres que les résolutions usuelles des membres corporatifs ont été comptabilisées lors de ce vote;

CONSIDÉRANT que cette façon de faire n'est pas permise en vertu de la Loi sur les compagnies pour les organismes sans but lucratif selon un avis juridique obtenu par la Conférence régionale des élu(e)s;

CONSIDÉRANT que le résultat du vote, sans compter les procurations illégales, était de 67 votes en faveur de la résolution et de 45 contre son adoption et donc que l'approbation du 2/3 des membres présents n'était pas obtenue;

CONSIDÉRANT que malgré la mise en demeure reçue de plusieurs membres, l'ATR n'a pas entamé le processus visant à rescinder la résolution illégalement adoptée le 13 février 2009 afin qu'il soit mentionné que cette résolution a été rejetée ou encore qu'elle soit annulée et ce, dans les 5 jours de la réception de ladite mise en demeure qui lui fut signifiée le 24 février dernier et qu'elle démontre, par la conduite et les propos de son président et de son directeur général entendus dans différents médias d'information, qu'elle n'entend pas se conformer à la mise en demeure;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élu(e)s s'est engagée à supporter ses membres dans le cadre du processus judiciaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Nicole Lapointe et résolu :

- Que la CRÉ présente une requête à la Cour supérieure pour qu'il soit ordonné à l'ATR de ne pas déménager son siège social à Mont-Joli, et ce, par le biais d'une requête en injonction interlocutoire en plus d'une requête en injonction permanente et en nullité de la résolution adoptée le 13 février 2009;
- Que CYR & MINVILLE, avocates, s.e.n.c., soient mandatées pour entreprendre les recours plus haut décrits afin que l'ATR soit empêchée de déménager son siège social à Mont-Joli sur la base de la résolution illégalement adoptée le 13 février 2009.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-063

11. DOSSIER « RESSOURCES NATURELLES » :

11.1 Attributions de la biomasse forestière

Le directeur général rappelle que lors de la rencontre du conseil d'administration de novembre 2008, la CRÉ a accepté de s'impliquer dans le processus d'attribution de la biomasse forestière. Cette implication comprend les quatre étapes suivantes :

- L'identification et la pondération de critères régionaux pour l'attribution de cette biomasse;
- L'appel de propositions de projets de biomasse;
- L'analyse et le classement des projets;
- La recommandation au ministre des projets retenus.

Parallèlement à cette démarche régionale, Hydro-Québec distribution lance un appel d'offres pour un bloc d'énergie produit à partir d'installations de cogénération à la biomasse correspondant à 125 MW.

Pour y participer, les entreprises intéressées doivent obtenir un volume de biomasse dans le cadre de l'appel de propositions régional.

Le directeur général précise que la date de fermeture de l'appel d'offres d'Hydro-Québec est le 20 octobre et pour respecter un échéancier réaliste, une annonce dans les médias invitant les promoteurs intéressés à déposer des propositions dans l'appel d'offres régional doit paraître dans la semaine du 6 juillet. Les critères d'attributions doivent avoir été décidés préalablement par la CRÉ.

Nicole Appleby souhaite que les administrateurs de la Conférence régionale des élu(e)s reçoivent les critères régionaux avant qu'ils soient rendus publics.

Après discussions,

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir nos entreprises désireuses de participer à l'appel d'offres d'Hydro-Québec.

IL EST PROPOSÉ par Gino Cyr de mettre en disponibilité par appel d'offres 20 % de la possibilité de biomasse forestière pour permettre à ces entreprises de participer à l'appel d'offres d'Hydro-Québec.

Des critères régionaux pour cet appel de propositions seront établis.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-064

12. AUTRES SUJETS :

12.1 **Obstétrique en Haute-Gaspésie**

Magella Émond informe les membres du conseil d'administration de la situation engendrée par le manque de médecins, particulièrement celles des médecins spécialistes, sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Il insiste particulièrement sur les conséquences engendrées par la fermeture du service d'obstétrique au Centre hospitalier de Sainte-Anne-des-Monts. Il s'avère que depuis plusieurs mois les femmes enceintes de la MRC doivent se rendre à Matane pour obtenir des services d'obstétrique puisque les services d'obstétrique sont fermés ou inopérants au Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Gaspésie. Elles parcourent donc des centaines de kilomètres pour leur visite de contrôle de grossesse ainsi que pour donner naissance à leur poupon.

Selon, Magella Émond, la fermeture de ce service de proximité est un recul inestimable qui contribue à diminuer la qualité de vie des hauts-gaspésiens.

Il souhaite que la CRÉ adresse une demande au ministre de la Santé et des Services sociaux afin d'identifier des pistes de solutions au problème lié au manque de médecins, et ce, pour l'ensemble de la région.

Joël Arseneau considère que la dimension régionale de la proposition est tout indiquée puisqu'en matière de services de santé chaque secteur ou MRC de la région a des particularités et est susceptible de vivre des situations similaires à différents niveaux.

Après discussions, les administrateurs ont convenu unanimement qu'une lettre sera adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux.

CONSIDÉRANT que la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine est une très vaste région avec des particularités propres aux différents secteurs géographiques;

CONSIDÉRANT les conséquences du manque de médecins et particulièrement du manque de médecins spécialistes sur la qualité de vie de la population.

IL EST PROPOSÉ par Magella Émond que la Conférence régionale des élu(e)s dénonce la situation régionale auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Yves Bolduc, afin qu'il identifie des pistes de solutions au problème lié au manque de médecins en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-065

12.2 Motion de félicitations

Délisca Roussy informe les membres du conseil d'administration que dans le cadre du Gala de l'environnement, tenu lors d'AMERICANA en mars dernier, RÉSEAU environnement a honoré des individus et organisations qui se sont illustrés par leur implication et leur engagement à la sauvegarde de l'environnement ou leur contribution à l'avancement des sciences et des technologies environnementales.

La distinction PATRICK O. BOURGEOIS a été décernée à M. Jean-Noël Sergerie, Récupération La Récolte. Distinction remise à un membre de l'Association en reconnaissance de son travail soutenu de bénévole et de sa participation exceptionnelle à l'organisation des activités et aux réalisations de RÉSEAU environnement.

Elle adresse ses félicitations à M. Sergerie pour sa distinction en regard de « Americana » décerné à un bénévole qui se distinct. Distinction Patrick O. Bourgeois et propose que la Conférence régionale des élus lui adresse une motion de félicitations.

CONSIDÉRANT que la distinction PATRICK O. BOURGEOIS est une reconnaissance prestigieuse décernée pour la première fois à un Gaspésien;

CONSIDÉRANT que monsieur Sergerie est un administrateur de la Conférence régionale des élu(e)s représentant de la société civile;

IL EST PROPOSÉ par Délisca Roussy que la Conférence régionale des élu(e)s adresse une motion de félicitations à Jean-Noël Sergerie pour la distinction PATRICK O. BOURGEOIS qu'il a obtenue pour sa contribution à l'avancement des sciences et technologies environnementales.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-066

12.3 Le Riverain et le Soleil

Alain Bernier présente aux administrateurs la situation préoccupante de deux médias écrits. D'abord la fermeture du bureau du *Riverain* à Sainte-Anne-des-Monts, hebdomadaire qui couvre le territoire de la Haute-Gaspésie ainsi que celle du journal *Le Soleil* d'interrompre la distribution de son quotidien à domicile en Gaspésie.

Le Riverain

Après avoir procédé l'année dernière à la fermeture des bureaux du *Havre* à Chandler. Au printemps 2009, Quebecor Média décide de modifier le fonctionnement de son hebdomadaire *Le Riverain* de la Haute-Gaspésie en procédant à la fermeture du bureau de Sainte-Anne-des-Monts.

Dorénavant, la représentante commerciale et le journaliste travailleront à partir de leur résidence. Outre les emplois perdus, dans une MRC où les emplois se font rares et la diminution des services à la population, cette décision est très préoccupante en ce qui a trait à la couverture journalistique sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Le Soleil

En raison de coûts d'exploitation toujours croissants et du nombre insuffisant d'abonnés, *Le Soleil* de Québec cessera la livraison à domicile (par camelot) en Gaspésie, le lundi 6 juillet. Les quelque 2000 abonnés gaspésiens devront donc se procurer leur quotidien chez un détaillant ou opter pour l'édition électronique. Cela ne changera en rien les habitudes d'environ 500 personnes qui se le procuraient en kiosques quotidiennement.

Cette décision est, selon Alain Bernier, préoccupante à plusieurs égards. Il rappelle dans les années 90, il y a plus d'abonnés, un cahier était réservé aux régions. Depuis, on a observé une diminution du nombre d'abonnés et une diminution de la couverture journalistique s'en est suivie.

Par ailleurs, les services d'internet haute vitesse ne sont pas encore déployés sur l'ensemble du territoire de la Gaspésie. Il est fort à parier que des 2000 abonnés qui reçoivent actuellement leur quotidien à domicile, une part importante délaissera ce quotidien ce qui entraînera une diminution des ventes et conséquemment une diminution de la couverture journalistique.

Micheline Pelletier souligne que plusieurs localités n'ont pas de dépanneurs (kiosques à journaux). Il est selon elle question d'exclusion sociale et elle souhaite que l'argumentaire de la CRÉ tienne compte de cet aspect.

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'importance des médias locaux dans la diffusion d'information aux citoyens;

CONSIDÉRANT l'importance des médias locaux dans l'animation de la vie communautaire et la vitalisation des milieux;

CONSIDÉRANT le caractère rural de la Gaspésie et l'absence dans certaines communautés de point de vente (kiosques à journaux) où se procurer le quotidien *Le Soleil*;

CONSIDÉRANT que l'interruption du service de livraison à domicile du quotidien *le Soleil* en Gaspésie laisse présager une éventuelle diminution de la couverture journalistique régionale.

IL EST PROPOSÉ par Alain Bernier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

- *Fasse part des appréhensions sur la qualité de la couverture journalistique dans la MRC de La Haute-Gaspésie aux autorités de l'hebdomadaire Le Riverain en regard de sa décision de fermer le bureau de Sainte-Anne-des-Mont;*
- *Manifeste son désaccord et fasse part de ses appréhensions aux autorités du quotidien Le Soleil en regard de sa décision d'interrompre le service de livraison à domicile en Gaspésie.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-067

13. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question ou intervention n'a été soulevée par les membres du public présents à la réunion.

14. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION

Après discussions, les administrateurs conviennent que la prochaine réunion publique du conseil d'administration de la CRÉ se tiendra sur le territoire de la MRC de la Haute-Gaspésie, le 18 septembre prochain.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

15. CLÔTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, les administrateurs conviennent unanimement de lever la réunion. Il est 11 h 50.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

Lu et certifié conforme par :

Lu et certifié conforme par :

Gilbert Scantland, directeur général

La secrétaire-trésorière

Date

Date

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822